

CHASSES

en Loir-et-Cher

Mars
2019
N° 1/2019



Assemblée générale

Le 26 avril 2019



LES COMPTAGES

Essentiels pour préserver les espèces

DOSSIER SANITAIRE

Mortalité des turdides, Leptospirose et PPA

RÉGLEMENTATION

Évolution de la législation sur les armes

CONCOURS PHOTOS 2018

1^{er} prix/ catégorie Scènes de chasse
Manon GOUNY

PEUGEOT N°1 DES SUV EN FRANCE*



GAMME SUV PEUGEOT

REPRISE +3 500 €⁽¹⁾

GRIP CONTROL⁽²⁾

NAVIGATION 3D CONNECTÉE⁽²⁾

PEUGEOT i-Cockpit®



MOTION & EMOTION

PEUGEOT

* Chiffres des ventes de SUV en France de janvier à décembre 2018 basés sur les immatriculations VP. Sources : AAA-Data, filiale du CCFA, d'après les chiffres du Ministère de l'Intérieur. Ventes Peugeot SUV (2008 + 3008 + 5008) : 182 248. (1) Soit 3 500 € ajoutés à la valeur de reprise de votre véhicule estimée par votre point de vente. Une estimation indicative de votre véhicule est accessible sur le site Internet Reprise cash by PEUGEOT. Le véhicule repris doit être d'une puissance réelle inférieure ou égale à celle du véhicule neuf acheté. Pour le SUV 2008, offre valable uniquement pour la reprise d'un véhicule particulier ou VUL avec une date de première mise en circulation avant le 01/01/2006, cumulable avec la prime gouvernementale en vigueur selon éligibilité. Offre réservée aux particuliers, valable du 01/01/2019 au 31/03/2019 pour toute commande d'un 2008 neuf ou d'un 3008 neuf, hors Access, ou d'un 5008 neuf, hors Access, passée avant le 31/03/2019 et livrée avant le 31/05/2019, dans le réseau PEUGEOT participant. Offre non valable pour les véhicules au prix PEUGEOT Webstore. (2) De série, en option ou indisponible, selon les versions.

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL Consommations mixtes (en l/100 km) : 2008 : de 3,5 à 5,5; 3008 et 5008 : de 4 à 5,6. Émissions de CO₂ (en g/km) : 2008 : de 86 à 114; 3008 et 5008 : de 102 à 129 (selon tarif 19A). Données indicatives sous réserve d'homologation.



PEUGEOT

BLOIS
LA CHAUSSEE-ST-VICTOR
02 54 55 22 22
www.peugeot-blois.fr

ROMORANTIN
162, av. de Villefranche
02 54 94 45 45
www.peugeot-romorantin.fr

VENDÔME - RN 10 ST-OUEN
Route de Paris
02 54 73 08 06
www.peugeot-vendome.fr

SOMMAIRE

5-11 / L'ACTU EN BREF

13 / **VIE FÉDÉRALE**
L'Assemblée générale de la FDC41

14-15 / **GESTION CYNÉGÉTIQUE**
Comptages de petit gibier

16 / **RÉGLEMENTATION**
Problématique réglementaire environnementale

17-20 / **ANIMATIONS**
Calendrier Instants de nature

21-25 / **DÉGÂTS DE GIBIER**
Liste des indemnisations par exploitant
2017/2018

26-27 / **SANITAIRE**

Leptospirose, mortalité des turridés et PPA

28-29 / **RÉGLEMENTATION**
Évolution de la législation sur les armes

30 / **FORMATIONS**
Calendrier 2019

31 / **PARTENARIAT**
L'Agence de l'eau

32-33 / **PORTRAIT**
La chasse au féminin

34 / **GASTRONOMIE**
Côtelettes de chevreuil façon bouchon

ÉDITO

A l'aube de cette fin de saison qui s'est bien déroulée, tant au niveau de la sécurité que de la présence de gibiers sur le terrain, il est encore difficile de dresser un bilan précis sur les prélèvements de petit et grand gibiers. Je ne manquerai pas de vous tenir informés dans notre prochaine revue. Nous sommes cependant passés près d'accidents graves. Je vous demande donc d'être encore plus vigilants sur le terrain et naturellement de suivre la formation sécurité proposée par la FDC41 le 15 mars et le 20 septembre 2019.

Comme vous avez pu le lire ou l'entendre dans les médias, j'ai été nommé président du conseil d'administration de l'ONCFS, le 9 novembre dernier. Ma tâche principale sera de piloter, avec mon conseil d'administration, la fusion entre l'office et l'agence française de la biodiversité. Je suis heureux de travailler avec Olivier Thibault, directeur général de l'ONCFS, et l'ensemble des personnels à cet important chantier qui vient en parallèle à la réforme de la chasse.

A l'heure où j'écris ces lignes, la réforme de la chasse est en bonne voie et sera logiquement mise en place le 1^{er} juillet prochain. Elle a notamment pour but de rendre la chasse plus accessible en abaissant le coût du permis national à 200 euros. Cela va encourager la mobilité des chasseurs pour une meilleure gestion cynégétique du grand gibier.

Vous le savez, notre grand souci actuel est la peste porcine africaine. Croisons les doigts pour que les mesures de

prévention sanitaire soient suffisantes et que nous n'ayons pas à gérer ce virus qui touche les sangliers et les porcs. Je vous invite d'ores et déjà à mettre en œuvre toutes les mesures de biosécurité présentées dans la rubrique sanitaire de cette revue.

Comme tous les ans, je vous attends nombreux lors de l'exposition des trophées de cerfs de la saison, les 22, 23 et 24 mars prochain à la salle des fêtes de Cour-Cheverny et lors du Game Fair à Lamotte-Beuvron les 14, 15 et 16 juin.

Temps fort pour tous les chasseurs, l'assemblée générale de la fédération aura lieu au centre de formation des pompiers de Vineuil le 26 avril prochain. Je vous y attends naturellement nombreux pour faire le bilan précis de l'année écoulée.

Amitiés en Saint-Hubert,
Le Président Hubert-Louis Vuitton.



REVUE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER Mars 2019 - N° 1/2019

Directeur de la publication :
Hubert-Louis Vuitton

Coordination et rédaction :
Jean-Luc Vezon

Comité de rédaction :
Commission communication FDC41

Crédits photo : J.L. Vezon, FDC41, D. Gest, Patrice Moreau

**Régie publicitaire
Conception et Réalisation :**
L'imprimerie Medi6
rue des Albizias - BP 30009
41700 Contres
02 54 52 41 00
E-mail : medi6@wanadoo.fr



**Fédération départementale
des chasseurs de Loir-et-Cher**
36, rue des Laudières - BP 30068
41353 Vineuil Cedex
Tél. : 02 54 50 01 60
Courriel : fdc41@wanadoo.fr
www.chasseursducentre.fr/fdc41

Dépôt légal à parution
ISSN 1953-0625

Éditeur : Fédération des chasseurs

Les articles publiés et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. L'éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires. La reproduction des textes n'est pas autorisée, sauf accord du journal et des auteurs.



COACHING • BALL-TRAP • EVENEMENTS



Charles BARDOU
Manager & Coach



Diagnostic de tir & Coaching individuel



Le Haut vol



Le rabbit



Le gibier d'eau



Le Club House

NOS PARTENAIRES : **Perazzi** **POB** **Blaser** **LAFORTE**

LE PLUS GRAND STAND FRANÇAIS

ÉQUIPEMENTS :

24 parcours de chasse
65 postes de tir,
190 lanceurs
5 tours de haut vol
1 mur de battue haut vol
1 plate-forme
(4 étages : 3, 6, 9 et 12 mètres)

DISCIPLINES :

Ecole de tir
Parcours de chasse
Sanglier courant (en cours)
Coaching individuel

OUVERT :

du LUNDI au DIMANCHE
TOUTE L'ANNEE
de 9H00 à 18H30
Fermeture le mardi

Renseignements auprès de :
Pascale Martin

Tél. 02 54 76 12 72
contact@sologne-shooting-club.com

Domaine de Courgenau - RD 35
41600 CHAUMONT S/THARONNE

Suivez-nous sur : www.sologne-shooting-club.com

DANS CHAQUE
CHASSEUR
SOMMEILLE UN
GRAND FUSIL.

ALORS,
POUR DEVENIR
UN « SABRE »
À LA CHASSE,
NOUS VOUS
PROPOSONS :

le diagnostic de votre
niveau de tir pour
définir un entraînement
personnalisé et un
suivi de progression

Vos objectifs seront
la clé de votre future
réussite

DU DÉBUTANT
AU CONFIRMÉ

AMÉNAGER VOS TERRITOIRES DE CHASSE EN GÉRANT DURABLEMENT VOS FORÊTS



Coopérative Forestière UNISYLVA
Didier DESHURAUD
12 rue Jean Joly - 41 000 Blois
Tél : 02 54 55 80 00



axxome
propreté

Entretien
de **LOCAUX**

Remise en état
de **SOLS**

Entretien
ESPACES VERTS

Tél. : 02 54 55 93 02

contact@axxome.fr
www.axxome.fr

Agence de Blois : 33C allée des Pins - 41000 BLOIS

L'exposition des trophées : Une manifestation attendue !

La traditionnelle présentation des trophées de cerfs récoltés durant la saison cynégétique en cours, aura lieu du 22 au 24 mars 2019, à la salle des fêtes de Cour-Cheverny.

Cette exposition organisée par la FDC41 et l'Association des Chasseurs de Grand Gibier, permet d'admirer l'ensemble des cerfs prélevés sur le département et d'apporter également d'indispensables données biométriques sur la santé d'une espèce emblématique !

Gratuite et ouverte à tous – Parking gratuit
Artistes - Artisans - Photographes animaliers
Buvette – Exposants – Concours photo



Rendez-vous les 14, 15 & 16 juin 2019 pour le Game Fair !

Initié en 1981, l'événement accueille désormais 80 000 visiteurs en moyenne, qui arpentent les allées dans lesquelles plus de 560 exposants de différentes nations présentent toutes leurs nouveautés et plus de 5 000 marques. Les passionnés de chasse, de pêche et de nature sont donc attendus les 14, 15 et 16 juin prochains à Lamotte-Beuvron pour un riche programme d'animations qui se tiendront sur les 50 ha des magnifiques installations du parc équestre fédéral.

Avec son partenaire Monceau assurances, la FDC41 sera naturellement présente pour valoriser la culture de la chasse dans notre département. Des invitations à tarif préférentiel sont proposées ci-contre. Enfin, c'est le Royaume du Maroc qui sera mit à l'honneur cette année.

www.organisation-lariviere.fr

LA REVUE CHASSES EN LOIR-ET-CHER

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE

13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche
15€ AU LIEU DE 18€ Samedi
22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

ENTRÉE GRATUITE pour les enfants de -10 ans

Nom : Prénom :

Email :

Offre valable sur présentation de ce coupon dûment complété aux entrées du Game Fair
 Le Game Fair est organisé par Larivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - Tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - gamefair@editions-lariviere.com

Game Fair
EN LOIR-ET-CHER
14-15-16 Juin 2019
Lamotte-Beuvron - Sologne

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

RENAULT
CENTRE D'ESSAIS

Royaume du Maroc
à l'honneur

Village exposants
560 stands

Dîner Spectacle
Samedi 15 juin
Réservation 01 41 40 31 28

Un chasseur sachant chasser recycle ses cartouches

Une belle initiative pour l'environnement et pour une chasse durable et responsable.



Les chasseurs, premiers écologistes de France et acteurs du développement durable, sont appelés à rassembler après leurs parties de chasse, les cartouches usagées et à les déposer à la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher, rue des Laudières à Vineuil.

Nous tenons à disposition des sacs prévus pour la collecte qui sont distribués sur simple demande. Dès qu'ils seront pleins, vous pourrez les rapporter aux heures d'ouverture de la fédération, à partir du 28 février 2019 jusqu'au 14 mai 2019.

Cette action en faveur de la biodiversité consiste à récupérer des cartouches de chasse, afin qu'elles soient recyclées par une société spécialisée qui valorise le métal, le plastique ou le laiton.

Ne jetez plus vos cartouches, donnez-leur une seconde vie !

Réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné (Millançay)



Si vous n'avez pas encore découvert les nouveaux aménagements de la réserve de Malzoné, le printemps sera propice à de belles découvertes avec la réouverture prochaine, le 1^{er} avril, du sentier du Souchet !

Au fil d'une balade de 3,4 km aller-retour, ponctuée de panneaux illustrés et de 3 points d'observation, l'observatoire du Souchet situé en queue d'étang, vous dévoilera un paysage d'apparence paisible où les oiseaux d'eau s'affairent à de multiples occupations.

Chuuuuu ! Pour profiter du spectacle, il faudra être discret !

NB : Afin de ne pas déranger la faune, les chiens ne sont pas admis sur le site. Merci de votre compréhension.



Renseignements

Marie Doyen au 06.81.66.56.09

ELUS DES COMITES DE GESTION CYNEGETIQUES DE SOLOGNE 2018/2021

	TERRITOIRES < 150 HA			TERRITOIRES > 150 HA		
	NOM PRENOM	MASSIF	COMMUNES	NOM PRENOM	MASSIF	COMMUNES
COMITE 1	BOULLOCHE EDOUARD	31	SAINT-LAURENT-NOUAN-31	BARDEAU PASCAL	31	LA-FERTE-SAINT-CYR
	DEROUINEAU ALAIN	31	LA-FERTE-SAINT-CYR	PETER CHANTAL	40	VILLENY
	DUBAN BERNARD	40	VILLENY	VALOIS JEAN-CHARLES	31	LA-FERTE-SAINT-CYR
	THIBAUT SERGE	40	CHAMONT-SUR-THARONNE-40			
COMITE 2	DOMINGUEZ JEAN-JACQUES	33	DHUIZON	CHANTIER ROBERT	32	FONTAINES-EN-SOLOGNE
	ELOI PHILIPPE	33	DHUIZON	CHEVRY PIERRE	32	FONTAINES-EN-SOLOGNE
	LECOMTE BRUNO	32	COURMEMIN	DRONNE MICHEL	32	COUR-CHEVERNY
				HERBET FREDERIC	33	NEUVY
COMITE 3	BOULAIE JACKIE	35	MILLANÇAY	ROLANDEAU MARC	33	DHUIZON
	CONTART BERNARD	39	SAINT-VIATRE-39	DEMANDRE JEAN MICHEL	39	MARCILLY-EN-GAULT
	LAMBERT FRANCK	34	MONTRIEUX-EN-SOLOGNE	DESBROSSES JEAN	35	MILLANÇAY
	POUPAT SERGE	34	MONTRIEUX-EN-SOLOGNE	PREGEANT ALAIN	34	LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE
COMITE 4	BRUNEL YVES	43	PIERREFITTE-SUR-SAULDRE	RATEL JEAN-PIERRE	39	Saint-Viatre-39
				DE LAAGE DE MEUX HUBERT	43	PIERREFITTE-SUR-SAULDRE
	GOUJON JEAN-JACQUES	43	PIERREFITTE-SUR-SAULDRE	FACHAUX PIERRE	43	PIERREFITTE-SUR-SAULDRE
	GUERTAULT JEAN	43	PIERREFITTE-SUR-SAULDRE			
COMITE 5	TETARD FABRICE	42	VOUZON			
	BIERRE JEAN-PAUL	36	MUR DE SOLOGNE	GERBAULT PATRICE	35	VEILLEINS
	GIBAULT JEAN-LOUP	37	GIEVRES	HEU BERNARD	37	GY EN SOLOGNE
	JARRIER DOMINIQUE	36	MUR DE SOLOGNE	PAJON JEAN-CHRISTOPHE	37	GIEVRES
COMITE 6	LEMAIRE JEAN	35	ROMORANTIN-LANTHENAY	ROBERT ALAIN	36	MUR DE SOLOGNE
	BARRE DANIEL	47	LOREUX			
	COUSTRE GILLES	44	CHATRES SUR CHER			
	SIMON JEAN MARIE	47	LOREUX			
COMITE 7	TYMOWSKI FREDERIQUE	44	SALBRIS			
	DEYGOUT ROMAIN	45	THEILLAY	DEBEURET ERIC	45	ORCAY
	PIALAT JEAN-MICHEL	45	THEILLAY	MALARD JEAN-MARC	41	SOUESMES
				SEMONT OLIVIER	41	SALBRIS
COMITE 8	BOURDIN DENIS	28	COUDDES	BERROYER JEAN- LUC	28	CHEMERY 28
	CHALOPIN NOEL	28	COUDDES	CHALON GERARD	28	MONTHOU-SUR-CHER
	LELOIR JEAN-LUC	28	COUDDES	DE LA ROCHE AYMONT ANTOINE	28	CHOUSSY
				DAVAUX CHRISTEL	28	SAINT-ROMAIN-SUR-CHER-28
				GERBAULT JEAN-PAUL	28	COUDDES

Vacances Buissonnières

Des activités nature rien que pour vos enfants... ou presque !

Club nature (8-12 ans) T2 - Lundi 8 et mardi 9 avril / Lundi 28 et mardi 29 octobre

Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux en Sologne)

Des activités de découverte, en atelier et sur le terrain. Les enfants pourront partager des moments de pleine nature et s'adonner à de multiples activités : traces et indices de présence, moulages d'empreintes, observation des oiseaux d'eau, découverte de la Sologne, plantations, création d'objets, balades, jeux, etc. > **Limité à 12 participants** / **Prévoir un pique-nique**

Journées pêche & nature (8-12 ans / 13-15 ans) T2

Du mercredi 10 au vendredi 12 avril, Fédération de Pêche (Blois)



En atelier et sur le terrain, enfants et ados participeront à tour de rôle à des activités nature et d'initiation à la pêche. Pour diversifier les découvertes, ces journées seront itinérantes (la Loire, le Boële, etc.) > **Limité à 14 participants** / **Prévoir un pique-nique** > En partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher.

Camp pêche & nature (8-12 ans / 13-15 ans) T4

Du lundi 21 au vendredi 25 octobre, Complexe halieutique de Tréhet

En immersion totale, par demi-groupe, enfants et ados alterneront entre découverte du loisir pêche sous toutes ses formes et activités de découverte nature. > **Limité à 24 participants** > En partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher.



LES STAGES D'ETE ... pour des vacances au grand air !

Stage nature, sans hébergement (8-12 ans) T3

4 stages, du 8 juillet au 2 août, Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux en Sologne)

Le stage nature, c'est une semaine au grand air pour découvrir la nature en s'amusant : construction de cabanes, pêche des petites bêtes de l'eau, Sologne à vélo, tir à l'arc, traces et indices de présence, découverte du parc pédagogique, jeu de piste, olympiades, etc. > **Limité à 12 participants**

Dates : du 8 au 12 juillet, du 15 au 19 juillet, du 22 au 26 juillet et du 29 juillet au 2 août



Stage pêche & nature, avec hébergement (8-12 ans / 13-15 ans) T5

Du lundi 5 au vendredi 9 août, Domaine de Boisvinet (Le Plessis-Dorin)



En plus des activités traditionnelles du stage nature, les ados pourront découvrir le loisir pêche sous toutes ses formes : ateliers pêches (pêche au coup ou au leurre, float tube, feeder quiver, etc.) et ateliers pratiques (montages, fabrication de leurres, etc.). > **Limité à 24 participants** > En partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher.

LA NATURE EN FAMILLE ...des découvertes ludiques pour petits et grands !

> Voir rubrique dans le calendrier « Instants de Nature » en pages centrales T1

NOS TARIFS T1 : 5€/adulte - 3€/enfant (-12 ans)

T2 : 20€ par jour (prévoir pique-nique)

T3 : 26€ par jour (repas compris)

T4 : 32€ par jour (pension complète sous tente)

T5 : en cours d'étude, 50€ par jour max. (pension complète en dur)

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS : Marie Schricke Doyen

Tél. 02 54 50 01 60 / Port. 06 81 66 56 09 / Mail : animation.environnement.fdc41@orange.fr



Bulletin d'inscription

A retourner à Marie Schricke Doyen - FDC41 - 36 rue des Laudières - BP 30068 - 41353 VINEUIL CEDEX

Les places étant limitées, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

NOM - Prénom de l'enfant :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Âge : ans

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél. E-mail :

Souhaite participer à (plusieurs choix possibles) :

☐ **CLUB NATURE**

☐ **JOURNEES PÊCHE & NATURE (10-12 avril)**

☐ **STAGE NATURE** (entourez la session choisie) 8-12 juillet / 15-19 juillet / 22-26 juillet / 29 juillet - 2 août

☐ **STAGE PÊCHE & NATURE (5-9 août)**

☐ **CAMP PÊCHE & NATURE (21-25 oct.)**

Venez découvrir notre
site internet :
<https://bauchery.fr>



Pépinières
Bauchery

DEPUIS 1904

**LE SPÉCIALISTE DES HAIES CHAMPÊTRES
ET CYNÉGÉTIQUES**

SWITCHGRASS

COUVERTS À GIBIER

GRAINES DE GENÊT ET D'AJONC

CULTURES À GIBIER ANNUELLES

Exposant au Game Fair de Lamotte-Beuvron les 14,15 et 16 juin 2019

et au Salon de la chasse de Mantes-la-Jolie du 29 mars au 1er avril 2019

PLACE DE L'ÉGLISE - 41220 CROUY-SUR-COSSON TEL : 02 54 87 51 02 FAX : 02 54 87 02 22 E-MAIL : contact@bauchery.fr

LIVRAISON À
DOMICILE



Plateforme 1m²

**SARL
Lebecque**
Votre spécialiste !



- Miradors Battue et Affût
- Aménagements de propriété
- Attractifs Gibiers
- Grillages - Filets de Volières
- Clôtures électriques
- Aliments chiens

Section rectangulaires

www.mirador-chasse.fr

Z.A. de Vollet - 6 rue des Sapins - 41700 Cour-Cheverny - sarLlebecque@gmail.com - 02 54 79 29 93

**Essai sur
demande**
sur votre
propriété

Avec les « Gators » John Deere,
chassez autrement



NOUVEAU | LOCATION DE REMORQUE CHASSE & GATOR
DANS LES DÉPARTEMENTS 41 & 45



Remorque 10 chasseurs



37 ST CYR/LOIRE
02 47 54 75 92

41 BLOIS
02 54 42 11 42
ROMORANTIN
02 54 76 05 54

45 OLIVET
02 38 63 60 60
CHECY
02 38 63 89 62



équip'jardin

BARTHELEMY & Co.
Gun & Rifle Makers

**Armurerie
La Canardière**

❖ Ventes armes et
accessoires de chasse

❖ Réparation,
remise à neuf,
montage à crochet

❖ Fabrication
d'armes à platine.

Ouvert du mardi au samedi
9h-12h et 14h-19h,
et le dimanche matin
en saison.



231 rue du Général Leclerc - 45240 La Ferté-Saint-Aubin
+33 (0)2 38 64 61 27 - contact@barthelemyandco.fr
www.barthelemyandco.fr

Rencontres Saint-Hubert 2018 Une édition réussie

Le cru 2018 restera de bon niveau. Sous le soleil de Souesmes, les concurrents et leurs compagnons ont évolué dans d'excellentes conditions, offrant de belles quêtes au jury et aux spectateurs présents.

Mireille Breton-Brousseau et Gilles Pajon, représentants la FDC41, co-organisatrice de cette compétition avec le CUSCA 41 se montraient satisfaits de ces Rencontres Saint-Hubert qui se sont déroulées le 13 octobre 2018 aux Petites Landes à Souesmes, sur le territoire de chasse mis à disposition par l'ACC locale. Les 10 concurrents (dont 4 novices) avaient à réaliser un parcours de 20 mn, durant lequel leur chien devait arrêter et lever un faisan, avant de tenter de prélever l'oiseau en respectant les règles de sécurité.

« Les RSH ont pour objectif la mise en valeur de la complicité chasseur-chien dans le cadre d'un parcours de chasse. Prudence et sportivité comptent autant

que la conduite de l'animal ou le tir du chasseur » commentait Patrice Boulogne, cheville ouvrière et membre du CUSCA 41.

Les lauréats de cette édition 2018 ont pour nom Sébastien Mauban avec Malko du Baconnais, dans la catégorie Trialisant, avec le beau total de 87 points à l'issue d'un parcours où le chasseur a révélé une conduite exceptionnelle de son chien. En chien d'arrêt, c'est « le petit nouveau » Charles Borde qui l'emporte devant l'expérimenté Alain Rabier.

Lors de la finale régionale à Cercottes, les représentants du Loir-et-Cher n'ont pas démérité. En catégorie « chasseur avec chien d'arrêt », Alain Rabier avec son Drahtaar Joris de Ker Hales se classe 5^{ème} (48,5 points) tandis qu'en « trialisant avec chien d'arrêt », Sébastien Mauban avec Malko du Baconnais finit 6^{ème} (55 points).



L'armurerie Barthelemy & Co.

« Nichée au cœur de la Sologne dans le village de la Ferté Saint-Aubin, l'Armurerie Barthelemy et Compagnie vous accueille dans son atelier. Anciennement La Canardière, armurerie fondée en 1975 par Alain Colom, Barthelemy & Co. a vu le jour grâce à Florian Barthélémy, chasseur et armurier passionné.

Diplômé d'un CAP et Brevet des Métiers d'Art de l'école d'armurerie de Saint Etienne en 2011, Florian s'est formé auprès de grands noms connus à l'international : Lebeau-Courally à Liège et Hartmann & Weiss à Hambourg. Durant ces différentes expériences, il s'est éprit de l'artisanat et du savoir-faire armurier, pour à son tour officier au service des chasseurs.

Sur ce site découvrez l'histoire de l'armurerie, son propriétaire, mais aussi son atelier et sa vitrine. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ou de passer nous rendre une petite visite.

A très bientôt. »



Florian Barthélémy
Barthelemy & Co - La Canardière
231 Rue du Général Leclerc 45240 La Ferté St Aubin
Tel: 02.38.64.61.27
www.barthelemyandco.fr

Une carabine pour un jeune permis

Lors du tirage au sort effectué à la fête des associations en mai dernier à Montrieux-en-Sologne, c'est un jeune homme de 18 ans, Bastien Genet, qui a remporté la traditionnelle carabine offerte aux « jeunes permis de chasse » par la FDC41. Elle a été remise à l'heureux lauréat le 26 septembre dernier, en présence de plusieurs administrateurs et techniciens de la fédération et de Florian Barthélémy, gérant de l'armurerie Barthélémy située à la Ferté Saint Aubin à la tête de cette entreprise (anciennement la Canardière) depuis 2017.



Le jeune Bastien Genet a remporté la traditionnelle carabine offerte par la FDC41

Grand succès de La Nationale d'élevage de l'Épagneul Breton à Romorantin

Sous l'impulsion du Club de l'Épagneul Breton, présidé par Pierre Floiras, et des bénévoles de la délégation départementale animée par Noëlle Cherrier-Levêque, la 41^e exposition Nationale d'Élevage et de Championnat a connu un franc succès les 8 et 9 septembre derniers au château de Beauvais à Romorantin. 14 délégations étrangères (USA, Danemark, Ukraine, Allemagne, Australie, etc.) ont notamment participé à la plus importante manifestation de l'année cynophile pour les éleveurs de la race.

220 chiens sont venus de toute la France pour participer aux tests d'aptitude naturelle (TAN) et B.R.E.P (brevet de rapport en eau profonde) le samedi, puis aux concours de standard (beauté) le dimanche. Les lauréats 2018 sont deux épagneuls à la robe tricolore. Chez les mâles, il s'agit de Feu di Valgrossa, tandis que côté femelles, le prix revient à Money du Vallon de la Rigaude. « *L'épagneul breton est l'une des plus anciennes races de chien d'arrêt, apparue en 1908 ; il tiendrait son origine de croisements entre des chiens locaux de Bretagne et des setters de chasseurs anglais qui les laissaient en pension dans les fermes* » explique Noëlle Cherrier-Lévêque. En 2019, la 42^e Nationale d'élevage du CEB se tiendra à Carhaix dans le Finistère.

Robert Pourcel avec Money, meilleure sujet femelle 2018



www.epagneul-breton.net

Récupération d'œufs de Perdrix grise

Dans le cadre de notre partenariat avec le Conservatoire des souches naturelles de Perdrix grise, nous collectons des œufs de l'espèce. Si, au cours des travaux que vous effectuez dans vos cultures ou à proximité de vos lieux d'habitation, vous repérez des nids de perdrix grises avec des œufs, merci d'appeler notre technicien : Denis PELTIER (06 82 87 94 46), en charge de la collecte.

CHANGEMENT
DE PROPRIÉTAIRE



ETOILE Automobiles
Votre distributeur Mercedes-Benz à Blois

81, route Nationale • 41260 La Chaussée-Saint-Victor • T. 02 54 56 45 00

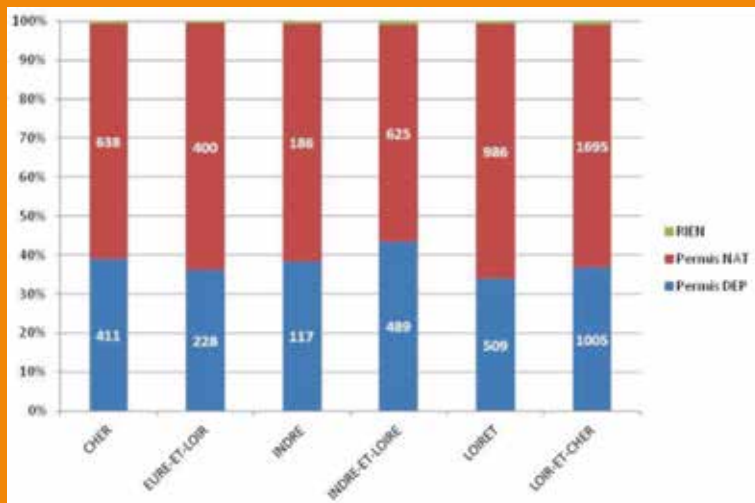


Les résultats de l'enquête sur la validation du permis pour la saison 2019-2020

En octobre dernier, nous vous avons sollicités pour connaître votre intention de validation pour la saison 2019/2020, si était mis en place un permis national à 200 €.

Pour notre département, sur les 9.288 mails envoyés, nous avons obtenu environ 30 % de taux de réponse.

1.695 (63 %) chasseurs nous ont dit avoir l'intention de souscrire une validation nationale et 1.005 (37 %) une validation départementale.



Les chasseurs ont du cœur

Pour la 3^{ème} année, la FDC41 s'est associée au CFA interprofessionnel de la Chambre de métiers de Loir-et-Cher pour une belle opération de solidarité à destination des bénéficiaires des Restaurants du cœur. Le 13 décembre dernier, 70 d'entre-eux ont ainsi pu déguster un délicieux repas de Noël composé notamment d'un rôti de biche, animaux offerts par le président Hubert-Louis Vuitton et Monsieur Frédérique Herbet. C'est Jean-Michel Morisset, formateur en boucherie qui est à l'origine de cette opération baptisée « 13 du cœur » qui avait aussi pour partenaires la Fédération de la boucherie, la Ferme de la Motte et les entreprises Promocash et Sastre. Le repas a été préparé par les apprentis en cuisine, boulangerie-pâtisserie et service du CFA et servi par des bénévoles des Restos, du CFA et des apprentis en restauration.



La FDC41 était présente pour l'opération 13 de cœur



Hommage à Etienne Schricke



Ancien administrateur à la FDC41, entre 1965 et 1970, Etienne Schricke est décédé le 2 janvier, à l'âge de 96 ans. Homme de cœur et de conviction, engagé dès la première heure dans les Forces Françaises Libres, vétérinaire arrivé à Lamotte-Beuvron en 1950, homme de terrain d'un profond humanisme, chasseur passionné et respectueux, il est tombé amoureux de la Sologne dont il sera, sa vie durant, un ardent défenseur.

Maire adjoint de Lamotte-Beuvron de 1965 à 1979 et conseiller général du canton de Lamotte-Beuvron de 1970 à 1979, en précurseur avisé de la cause écologique il est notamment, dès le début des années 1970, à l'origine du projet d'étude d'un Parc Naturel Régional en Sologne (PNR), fondateur et premier président du Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE), initiateur du Contrat Régional d'Aménagement Rural (CRAR), créateur de Zones d'Environnement Protégées (ZEP), créateur de la réserve de Grand Pierre et Vitain (CDPNE) et à l'origine de la création de la réserve de Malzoné (FDC41) sous la présidence de M. BOUHIER de L'ECLUSE.

Son combat : la protection des rapaces, la sauvegarde de la Sologne et ses nécessaires mutations face à la déprise agricole, la lutte contre l'engrillagement, la limitation à 1,20 m de la hauteur des clôtures, les pesticides et leurs effets néfastes dans les chaînes alimentaires... autant de sujets toujours d'actualité !

Une vie au service de la Patrie, de la Sologne et de la Nature.

DU 25 FÉVRIER
AU 31 MARS 2019

LES
JOURNÉES
PLUS
UTILITAIRES

Laure, paysagiste
a choisi Hilux



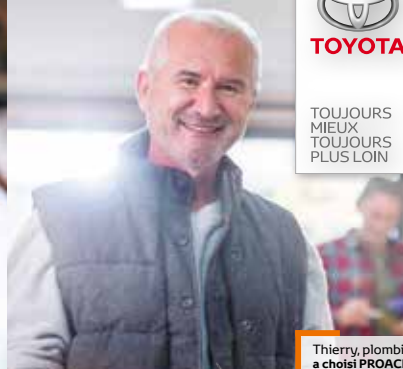
Toyota Hilux

Xtra Cabine Légende

189€ HT/mois⁽²⁾

SANS CONDITION DE REPRISE
MAINTENANCE ET GARANTIE 5 ANS INCLUSES⁽²⁾

LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 5 950 € HT suivi de 59 loyers de 189 € HT.
Montant total dû en cas d'acquisition : 28 873 € HT.



TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN

Thierry, plombier
a choisi PROACE



Toyota PROACE

A partir de

139€ HT/mois⁽²⁾

SANS CONDITION DE REPRISE
HABILLAGE INTÉRIEUR EN BOIS INCLUS⁽²⁾

LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 4 150 € HT suivi de 59 loyers de 139 € HT.
Montant total dû en cas d'acquisition : 18 566 € HT.



**PARLONS ENSEMBLE
DE VOS PROJETS**

ToyotaBusiness
Plus

L'ENGAGEMENT DE TOYOTA BUSINESS PLUS

- Plus d'HYBRIDE
- Plus de SERVICES
- Plus de Sérénité
- Plus de modèles

Grandir avec vous.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSE. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Hilux : consommations mixtes (l/100 km) et émissions de CO₂ (g/km) : de 7 à 7,8 (hors Châssis Cabine) et de 185 à 204.

PROACE : consommations mixtes (l/100 km) et émissions de CO₂ (g/km) : de 5,1 à 6,2 et de 133 à 163.

*LOA : Location avec Option d'Achat.

(2) Exemple pour un Toyota Hilux Xtra Cabine Légende neuf au prix exceptionnel de 22 398 € HT, remise de 4 587 € HT déduite. LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 5 950 € HT suivi de 59 loyers de 189 € HT/mois hors assurances facultatives ou 3676 TTC/mois hors prestation maintenance. Option d'achat : 11 723 € HT dans la limite de 60 mois et 100 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 28 873 € HT maintenance 60 mois et 100 000 km incluse et 25 933 € HT hors prestation maintenance. Modèle présenté : Toyota Hilux Xtra Cabine Légende Sport avec options Jantes 18" et TSS Bleu Nebula neuf au prix exceptionnel de 24 764 € HT, remise de 5 072 € HT déduite. LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 5 950 € HT suivi de 59 loyers de 189 € HT/mois hors assurances facultatives. Option d'achat : 8 015 € HT dans la limite de 60 mois et 100 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 31 655 € HT prestation maintenance incluse et 28 115 € HT hors prestation maintenance. (2) Contrat de maintenance et de garantie suivant contrat N°20130001 souscrit auprès d'Optaven Assurance SA. Société Anonyme au capital de 5 335 715 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 379 954 886, dont le siège social est sis 35-37 rue Louis Guillemin - 69 100 Villeurbanne. (3) Exemple pour un Toyota PROACE Compact 95 D-4D Active avec habillage intérieur en bois neuf au prix exceptionnel de 16 110 € HT, remise de 7 985 € HT déduite. LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 4 150 € HT suivi de 59 loyers de 139 € HT/mois hors assurances facultatives. Option d'achat : 21 662 € HT dans la limite de 60 mois et 75 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 18 566 € HT hors prestations facultatives. Modèle présenté : Toyota PROACE Medium 115 D-4D France Gris Métallisé neuf au prix exceptionnel de 18 872 € HT, remise de 9 722 € HT déduite. LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 4 150 € HT suivi de 59 loyers de 139 € HT/mois. Option d'achat : 7 963 € HT dans la limite de 60 mois et 75 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 21 662 € HT. (4) Option habillage bois complet us standard du fourgonneur 50 Services comprenant un plancher CP 15 mm, un coffrage des passages de roues CP 15 mm et un double pont arrière et portes CP 5 mm, client conseillé 610 € HT selon référence au tarif du 01/04/2017 et incluant la pose, basée sur le taux horaire national conseillé de 69 € HT. Assurances de personnes facultatives à partir de 24,90 € HT/mois en sus de votre loyer, soit 1 494,72 € HT sur la durée totale du prêt. Offres réservées aux professionnels valables jusqu'au 31/03/2019 chez les distributeurs Toyota participants portant sur le tarif en vigueur au jour de la souscription du contrat. En fin de contrat, restitution du véhicule dans votre concession avec paiement des frais de remise en état standard et des éventuels kilomètres excédentaires. Sous réserve d'acceptation par TOYOTA France FINANCIÈRE, 36 boulevard de la République 93623 Vaucluse. RCS 412 653 180 - n° ORIAS 07 005 419 consultable sur unan.orias.fr.



Warsemann Centre Loire

11 rue des Guignières 41000 Blois - 02 54 20 07 09

6 avenue Georges Pompidou 41200 Romorantin - 02 54 95 77 52

www.l.warsemann.fr

Bourderloux et Fils

AMENAGEMENT DE LABORATOIRE DE DECOUPE ET INTERIEUR DE CHAMBRE FROIDE

ECHELLE D'ARCHER ET ECHELLE D'AFFUT

CAISSES DE TRANSPORT POUR CHIENS

MIRADORS

Zi la Bézardière
41200 Villefranche sur cher
TEL: 02-54-96-45-59
06-30-20-35-11
E-mail: bourderlouxetfils@wanadoo.fr

AEB
LOCATION-VENTE

Le bon outil au bon moment

Location - Vente

★ **Matériel bâtiment - TP
Industrie - Particuliers**
(www.aeb-branger.fr - Contact@aeb-branger.fr)

Matériel NEUF & OCCASION

-15%* Sur présentation de ce coupon
(Sur toute la location)*

MONTHOU SUR CHER - Siège social
Tél : 02.54.71.43.33 Fax : 02.54.71.54.04
Mail : contact@aeb-branger.fr

BLOIS
Tél : 02.54.52.24.24 Fax : 02.54.52.24.20
Mail : agence.blois@aeb-branger.fr

ROMORANTIN
Tél : 02.54.76.58.58 Fax : 02.54.76.46.90
Mail : agence.romorantin@aeb-branger.fr

VENDÔME
Tél : 02.54.80.27.46 Fax : 02.54.80.27.71
Mail : agence.vendome@aeb-branger.fr

* offre non cumulable et valable jusqu'au 26/04/2019 sur la base du tarif P11 2019 - V0141

L'assemblée générale de la FDC41

Nous vous rappelons que l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher se tiendra le vendredi 26 avril 2019 à partir de 15h00, au Centre de Formation des Sapeurs-Pompiers, 55 rue des Laudières à Vineuil - face à la Fédération.

Ouverture à partir de 14h00 pour émargement

Ordre du jour

- *Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2018*
- *Rapport moral du président*
- *Compte-rendu d'activité*
- *Compte rendu financier de l'exercice 2017/2018 et rapport du Commissaire aux comptes*
- *Présentation du projet de budget 2019-2020*
- *Vote des résolutions et du budget*
- *Point sur la réforme de la chasse et vote sur la fusion des comptabilités générale et dégâts*
- *Règlement intérieur : Vote sur la modification de l'article 4 - Assemblée générale*
- *Dossier sanitaire*
- *Examen des questions écrites (déposées soit par le conseil d'administration, soit par au moins 50 adhérents, 20 jours avant l'assemblée générale)*
- *Proposition de dates d'ouverture - fermeture*
- *Remise des médailles*
- *Questions diverses*



DOSSIER GESTION CYNÉGÉTIQUE

Comptages petit gibier Les bénévoles acteurs essentiels

Grâce à la mobilisation de 4 000 à 5 000 bénévoles tout au long de l'année, les opérations de comptage permettent de dresser un inventaire précis des populations de Perdrix, Lièvre et Faisan et ainsi de gérer durablement la ressource.

« De plus en plus de non chasseurs et de jeunes nous aident lors de ces rendez-vous annuels parfaitement organisés et illustrant le savoir-faire des équipes techniques de la FDC41. Au même titre que les aménagements sur nos territoires, ou la plantation de haies, les comptages de printemps et les échantillonnages d'été sont essentiels pour une bonne gestion, dans le cadre d'une chasse responsable. Ce sont d'excellents moyens pour faire de la pédagogie sur nos actions en faveur de la biodiversité » explique Patrick Cochonneau, administrateur de la FDC41, chargé de la commission fédérale Petit gibier.

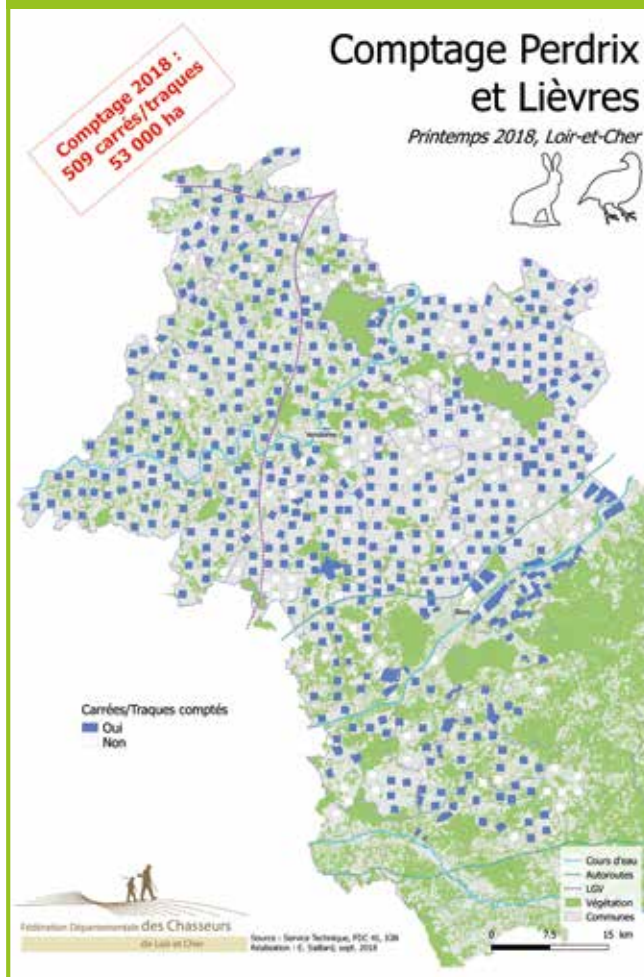
Au total, en 2018, les opérations de comptage ont concerné :

- 509 sur 623 carrés et/ou traques échantillon, répartis sur 240 communes en gestion Perdrix, pour un total de 53 000 hectares.
- 333 kilomètres de circuits IK (Indice Kilométrique) Lièvre, sur 38 communes, pour une surface totale d'un peu plus de 57 000 hectares en gestion.
- 1 209 secteurs de comptage Faisan Commun, répartis sur 116 communes, pour une surface totale d'un peu plus de 168 000 hectares en gestion.

Scannez le QR code pour
accéder aux cartes des
comptages faisans et lièvres



Présentation de la carte comptage Perdrix & Lièvre



Thierry Auchard

Les comptages sont essentiels pour préserver les espèces

Passionné de chasse au petit gibier, Thierry Auchard participe activement aux opérations de comptage organisées sur le territoire de la société communale de chasse de Villedieu-le-Château / Tréhet. Il a bien voulu répondre à nos questions.



Thierry Auchard fidèle bénévole pour les comptages

Pourquoi donnez-vous de votre temps ?

Thierry Auchard. Les comptages sont essentiels pour déterminer les niveaux de population en lièvres, perdrix et faisans sur notre territoire qui compte 2 000 ha de bois et plaines⁽¹⁾. Ils permettent ensuite aux commissions de définir les attributions du plan de chasse. Par exemple, pour le Faisan après une période de fermeture, chaque chasseur a pu bénéficier d'un bracelet en 2017-18 puis de trois cette saison. Au final, les chasseurs acceptent mieux les préconisations du plan de chasse qui sont absolument nécessaires pour une gestion équilibrée des espèces. Ces sorties sans fusil sont aussi de beaux moments de convivialité entre chasseurs, mais aussi avec les non chasseurs qui sont nombreux à nous rejoindre.

Comment s'organisent les comptages ?

Thierry Auchard. Les comptages Lièvre ont lieu sur 2 soirées fin janvier-début février. Nous les réalisons de nuit, en nous déplaçant avec un véhicule, à l'aide de phares qui éclairent les champs. Le protocole est toujours le même avec un circuit identique et une méthodologie de comptage selon la méthode IK (indice kilométrique). Depuis 2 ans, on constate une évolution favorable de cette espèce que nous pouvons désormais prélever.

Les opérations sont différentes pour les comptages Perdrix qui ont lieu les premiers week-end de mars. Nous travaillons en journée sur un carré de 1 km de côté, selon un système de battue. Les personnes postées comptent les perdrix mais aussi les lièvres qui passent à leur droite. Face à la baisse des populations, la chasse est fermée depuis quelques années mais nous

comptons sur le programme de réintroduction, lancé l'an passé par la FDC41, pour que la situation s'améliore. Pour les faisans communs, nous nous retrouvons en avril en fin d'après-midi. Nous nous répartissons alors par équipe de 7 ou 8 sur une zone. Pendant 2 heures environ, nous comptons les faisans au chant, une technique particulière qui intéresse les amoureux de la nature. Ce comptage rassemble souvent plus de 100 personnes, qui se retrouvent ensuite pour échanger autour d'un casse-croûte.

Les comptages véhiculent une autre image de la chasse ?

Thierry Auchard. Absolument. La chasse ce n'est pas que du tir, c'est une part importante de gestion au service de la biodiversité. En agrainant ou en gérant les ressources, nous nous montrons sous un jour différent. C'est important pour les non-chasseurs qui ne connaissent pas le monde de la chasse et peuvent avoir des préjugés sur une activité de pleine nature, où les chiens sont de fidèles compagnons.



⁽¹⁾ L'ACC est présidée par Jean-Jacques Maillet et compte 51 membres.

Les surfaces en Jachère Environnement Faune Sauvage en danger

Les jachères environnement faune sauvage sont importantes pour le développement de la petite faune de plaine. L'évolution de la réglementation menace pourtant leur présence et en conséquence leurs intérêts.

Conséquence d'un arbitrage à mi-parcours de la PAC 2014-2020 en février 2017, l'Union Européenne a souhaité apporter quelques modifications réglementaires dans la mise en œuvre du verdissement de la PAC. Les objectifs étaient de simplifier les pratiques dans l'intérêt des agriculteurs et des administrations nationales, tout en voulant être plus efficient au niveau environnemental.

Afin d'assurer un meilleur effet environnemental et pour simplifier les contrôles, l'UE a demandé que les terres déclarées en jachères, soient gelées sur une période de 6 mois minimum. Pour ce faire, elle a laissé à chaque état membre le choix de définir la ou les périodes de gel obligatoire applicables.

Pour la France, sans aucune concertation avec les représentants des chasseurs, le ministère de l'Agriculture a fixé une période de présence obligatoire pour l'efficacité environnementale entre le 1^{er} mars et le 31 août. Toutes parcelles en jachères qui respectent ces dates peuvent ainsi être reconnues en Surface d'Intérêt Ecologique « SIE » et comptabilisées dans le calcul des 5% obligatoire.

Qu'en est-il donc des couverts annuels de jachère environnement faune sauvage (mélanges à base de maïs-sorgho, de millet, de tournesol) ou fleuris, dont les semis sont réalisés en avril-mai, et qui jusqu'à présent, ont toujours été reconnus comme des éléments environnementaux ? Ces mélanges, qui ne peuvent pas être semés avant le 1^{er} mars, ne sont plus comptabilisés en SIE.

On rappellera que « les chasseurs » (détenteurs de droits de chasse, GIC-GIASC et FDC41) accordent une aide financière (150 €/ha) aux exploitants agricoles, pour la mise en place de couverts en jachères Faune Sauvage dans le cadre d'une convention tripartite entre la Direction Départementale des Territoires, la Chambre d'Agriculture et la FDC41. Le budget annuel alloué aux jachères et autres cultures fauniques a ainsi représenté 60 000 € en 2018.

Une décision en dépit du bon sens

En France, les contrats de jachère faune sauvage ont concerné 37 000 ha en 2001-2002 et 1 600 ha dans notre département particulièrement dynamique. Les surfaces ont ensuite connu une forte chute à la suite de la suppression du gel obligatoire des terres en 2008 et officialisée en 2009. Dix ans plus tard, cette décision, prise en dépit du bon sens, risque d'apporter le coup de grâce aux surfaces en jachère faune sauvage.

Alors que la surface départementale est tombée à 65 %, si la réglementation n'évolue pas, le risque est réel de voir disparaître les jachères faune sauvage dans les prochaines années. Les alternatives reconnues en SIE (graminées, légumineuses fourragères ou mellifères) restent certes des aménagements possibles, mais n'apportent pas les mêmes ressources alimentaires et la même protection en période hivernale.

La FNC, mais aussi la FDC41, ont naturellement soulevé cette difficulté auprès des services de l'état en demandant que l'ensemble des jachères environnement faune sauvage issues d'une convention départementale tripartite, soient reconnues en SIE, dès lors qu'elles respectent une période de présence obligatoire de 6 mois minimum. Il semblerait malheureusement que les choses n'évoluent pas en 2019. Les territoires concernés devront donc être vigilants et ne pas intégrer leurs jachères faune sauvage annuelles en SIE, sous peine de pénalités.



Les contrats de jachère faune sauvage sont menacés

Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux-en-Sologne)

...Un lieu unique en région Centre-Val de Loire.

Parc pédagogique « De plumes et d'eau »

G R

SAMEDI 13 AVRIL ET MERCREDI 30 OCTOBRE

La Maison de la Chasse et de la Nature vous ouvre les portes du parc pédagogique « De plumes & d'eau » : au fil d'un sentier pédagogique, venez découvrir et observer, à proximité directe, une vingtaine d'espèces locales d'oiseaux d'eau en semi-liberté. Pour compléter la visite, la salle de vision panoramique, avec baie vitrée plongeant sous l'eau, vous permettra d'étudier de près le monde aquatique.



© K. Colé

> Horaires des visites :

le 13 avril, 10h-11h-13h-14h-15h-16h

le 30 octobre, 9h30-10h30

L'écho citoyen !

...Et si vous faisiez un petit geste pour la planète ?

Opération nationale « J'aime la Loire... PROPRE ! »

G

SAMEDI 2 MARS (MATIN)

Pour la 10^e année consécutive, de la source à l'estuaire, les chasseurs des 12 départements traversés par la Loire organisent une vaste opération de nettoyage du grand fleuve. Labellisée Val de Loire Patrimoine Mondial, l'opération a permis l'an passé de récolter plus de 500m³ de déchets.

Malheureusement, chaque année, le constat est le même. Amoureux du fleuve, nous vous invitons donc à participer avec nous à cet acte éco-citoyen !

> **Rendez-vous à 8h30 :** Chaumont-sur-Loire (sous le pont), Blois (RG port de la Creusille), Vineuil (entre le pont Ch. De Gaulle et le Lac de Loire), Muides-sur-Loire (pont côté camping).



© FDC41

Les rendez-vous gourmands

... Découvrez la nature avant de la déguster !

Cuisinez le gibier

T2 R

SAMEDI 30 MARS (MATINÉE)

MONTRIEUX-EN-SOLOGNE



© D. Gest

En panne d'idées pour cuisiner le gibier ? Sébastien LANGUILLE, charcutier-traiteur à Vernou-en-Sologne, vous dévoilera quelques-uns de ses secrets pour confectionner terrines, saucisses et saucissons. L'atelier se poursuivra autour du verre de l'amitié et de quelques dégustations puis chaque participant remportera quelques gourmandises.

Cueillettes & Gourmandises

T3 R

SAMEDI 19 OCTOBRE (MATINÉE)

NEUVY - VERNOU-EN-SOLOGNE

L'automne est la saison des fruits et des champignons. Dans la forêt aux multiples couleurs, nous partirons pour une cueillette gourmande que nous aurons plaisir à cuisiner et à partager ensemble dans un petit chalet niché au cœur des bois...

> **Déjeuner dans un petit chalet niché au cœur des bois...**

Balades au cœur de la nature

... Pour découvrir la diversité de nos paysages.

Balade à pas contés du Souchet

T1 R

SAMEDI 4 MAI (APRÈS-MIDI)

MILLANÇAY

En compagnie de l'UCPS (Union pour la Culture Populaire en Sologne), redécouvrez la réserve de Malzoné grâce à la magie des contes et laissez-vous guider au fil d'un sentier (3,4km), vers les portes de l'imaginaire.

© D. Gest



> **Lieu :** Réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné

Lavardin, entre nature et patrimoine

T1 R

SAMEDI 11 MAI (MATIN)

LAVARDIN



© Olaku36

Aux abords du majestueux château de Lavardin, plus beau village du Loir-et-Cher, faune et flore vous attendent pour une balade alliant parfaitement nature et patrimoine !



© M. Dervault

Les rencontres avec la faune

... La discrétion sera de rigueur pour ces rendez-vous insolites !

« Prrrrrrt » d'Outarde

T1 R

SAMEDI 25 MAI (MATIN)

LA CHAPELLE-MONTMARTIN



© P. Delouis

L'Outarde canepetière, oiseau de plaines cultivées, est menacée d'extinction. Le plateau de Chabris (site du CENCVL), un des derniers refuges pour l'espèce, accueille une petite population migratrice. C'est là que nous découvrirons cet oiseau rare, son milieu, les menaces qui pèsent sur l'espèce et les actions menées en sa faveur. Son « Prrrrrrt » nous surprendra peut-être !

➤ *Sortie organisée dans le cadre de la Fête de la Nature.*

Au « chœur » du brame

T3 R

SAM 14, VEN 20, VEN 27 ET SAM 28 SEPTEMBRE (SOIRÉE)

Vivez des instants précieux dans l'intimité du Cerf. Plongés au cœur du brame, dans l'obscurité de la nuit, frissons et émotions seront au rendez-vous. Une balade en quête d'indices de présence et une pause gourmande au milieu des bois compléteront agréablement cette sortie.

➤ *Lieux : Marchenoir (27/09), Vernou-en-Sologne (14-20-28/09)*

Am stram brame !

T2 R

À L'AUBE : LUN 23, MAR 24 ET LUN 30 SEPTEMBRE

AU CRÉPUSCULE : MAR 17, JEU 19 ET JEU 26 SEPTEMBRE

À l'aube ou au crépuscule, ouvrez grands vos yeux et vos oreilles : le brame résonne en Sologne. Chuuuut... Ne dérangeons pas le roi de la forêt dans son intimité. Les odeurs, les couleurs, les ambiances et les sons sauront, à eux seuls, nous émerveiller.

➤ *Lieu : en Sologne (lieu à préciser)*

Vacances buissonnières

...Pour partager la nature en famille !

Les visiteurs ailés de l'hiver

T1 R

MERCREDI 13 FÉVRIER (APRÈS-MIDI)

MILLANÇAY

L'hiver venu, les oiseaux se réfugient par milliers sur l'étang de Malzoné. Canards siffleurs et pilets, sarcelles d'hiver, fuligules milouins... Venez les découvrir et les observer !

➤ *Sentier pédagogique, panneaux illustrés, prêt de jumelles et goûter offert*

➤ *Lieu : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Malzoné*



Le printemps de l'étang

T1 R

LUNDI 15 AVRIL (APRÈS-MIDI)

NOUAN-LE-FUZELIER



© U. Giacosa

Sur les sentiers forestiers qui mènent au bel étang des Levrys, nous cheminerons en quête d'indices, d'observations, de découvertes avant de profiter pleinement du spectacle printanier de l'étang.

➤ *Goûter offert*

Découvrons les champignons

T1 R

MERCREDI 30 OCTOBRE (APRÈS-MIDI)

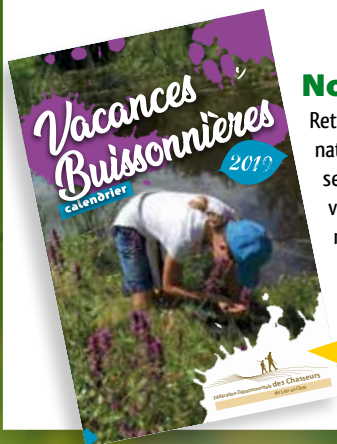
NEUVY



© Ilya

Chapeaux ronds ou pointus, lamelles de dentelle, parfums boisés, tubes colorés, les champignons dévoileront leurs secrets. Apprenez à mieux les connaître et à les reconnaître, vous saurez les apprécier, qu'ils soient « bons » ou « mauvais »...

➤ *Goûter offert*



Nouveauté !

Retrouvez toutes les animations nature et/ou pêche-nature qui se dérouleront pendant les vacances scolaires dans notre nouveau dépliant « Vacances Buissonnières ».

Les découvertes cynégétiques

... Une invitation, un partage, une découverte, dans le respect et la tradition

Chasse au vol

« élégance & tradition »

T R

SAMEDI 9 FÉVRIER (APRÈS-MIDI)

VINEUIL

Classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010, la chasse au vol est pratiquée en France depuis plus de 15 siècles. C'est avec le Faucon Solognot, en compagnie de Brigitte et Francis Cohu, tous deux passionnés de rapaces et de fauconnerie, que nous découvrirons cette pratique ancestrale. Nous les suivrons attentivement au cours d'une chasse au vol au lapin.

Comptages : suivi de la faune sauvage

Les comptages organisés par la Fédération des Chasseurs ont lieu chaque année. Ils permettent de connaître la densité d'animaux présents sur le territoire et d'assurer ainsi une gestion équilibrée. Les espèces régulièrement comptées sont le Lièvre, la Perdrix, le Faisan, le Chevreuil et le Cerf. Nous vous proposons de participer à leur suivi.

Prévoir montre, jumelles et tenue adaptée selon la météo.

Comptages de perdrix

G R

SAM 2, DIM 3, SAM 9, DIM 10, SAM 16 ET DIM 17 MARS

« Marcheurs » dans les grandes plaines agricoles ou « postés » sur le bord d'un chemin, vous observerez et comptabiliserez les vols de perdrix. Les lièvres seront aussi au rendez-vous !

➤ **Lieux :** Toutes les communes du département sont concernées, sauf celles de la Grande Sologne. La FDC41 vous transmettra sur demande l'heure et le lieu de rendez-vous.

Comptages de faisans au chant

G R

MER 3, JEU 4, VEN 5, MER 10, VEN 12, MAR 16, MER 17, MAR 23, JEU 25 ET LUN 29 AVRIL À 17H

Guidés par nos techniciens, vous participerez au dénombrement des populations naturelles de faisans. Habités ou débutants, lancez-vous : carte en main, au fil des chemins, vous écouterez le coq chanter. Et pour ceux qui savent être aux aguets, lièvres et chevreuils sont souvent observés !



© kwasy221

➤ **Lieux :**

Sargé-s/-Braye (03/04), Savigny-s/-Braye (04/04), Marchenoir (05/04), Montlivault (10/04), Herbault (12/04), Fossé (16/04), Onzain (17/04), Danzé (23/04), St-Martin des Bois (25/04), Naveil (29/04)

➤ **Plateau repas offert à l'issue du comptage**

Histoire de ...

... Vous laisser conter la nature.

Soirée Laurent Charbonnier

T

VENDREDI 15 NOVEMBRE (SOIRÉE)

VINEUIL

La magie de la nature opère sous le regard attentif et passionné de Laurent Charbonnier. Découvrez en exclusivité l'un de ses derniers films.

➤ **Projection / débat en présence du cinéaste.**

Expositions, manifestations, événements

Exposition des trophées de Cerf

G

VEN 22, SAM 23 ET DIM 24 MARS

COUR-CHEVERNY

La Fédération Départementale des Chasseurs organise, chaque année, une exposition de tous les trophées de cerfs récoltés au cours de la saison cynégétique en cours. Cet événement important permet d'établir un bilan assez précis de l'état et de la répartition des populations de cerfs sur les huit grands massifs que compte le Loir-et-Cher. De multiples animations ponctueront le week-end : concours photos, artistes, artisans, associations, exposition photographique sur la réserve de Malzoné de Philippe Debré et Patrick Desbordes, etc.

➤ **Horaires :**

ven. 14h-18h30 / sam. 9h30-18h30 / dim. 9h30-17h30

➤ **Lieu :** Salle des fêtes de Cour-Cheverny



Comices agricoles

G

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 MAI

SAVIGNY-SUR-BRAYE

SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 JUIN

SALBRIS

Dans le cadre de ses missions d'éducation à la nature, la Fédération Départementale des Chasseurs sera présente aux comices où quelques ateliers seront proposés aux plus jeunes. N'hésitez pas à venir nous rendre visite !

38° Game Fair

Fête de la Chasse et de la Nature

DU VEN 14 AU DIM 16 JUIN

LAMOTTE-BEUVRON

Le Game Fair est la plus grande fête française de la chasse et de la nature. Lors de ce rendez-vous convivial, venez faire une pause sur notre stand.

➤ **Horaires :** ven. 10h30-21h30 (nocturne à partir de 19h)
sam. 9h-20h / dim. 9h-18h

➤ **Lieu :** Parc équestre fédéral, Lamotte-Beuvron
Plus d'infos : www.gamefair.fr

Demandez-nous une réduction sur le tarif d'entrée du salon.



Venez vous éva-der dans notre beau
département de Loir-et-Cher et partager
avec nous ces quelques instants de nature.

Instant Nature 2019 calendrier

Nos tarifs

- G** Animation gratuite pour tous
- T1** Adulte : 5 € / Enfant de -12 ans : 3 €
(entre 15 et 20 places disponibles selon la thématique)
- T2** Adulte : 15 € / Enfant de -12 ans : 10 €
(limité à 12 places)
- T3** Adulte : 25 € / Enfant de -12 ans : 15 €
Repas compris (limité à 12 places)

Inscriptions et renseignements

RÉSERVATION

- R** La réservation est obligatoire afin de faciliter l'organisation de la sortie et de privilégier l'accueil de petits groupes.

INSCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION EN LIGNE

MARIE SCHRICKE DOYEN

Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher

Tél. : 02 54 50 01 60 / Port. : 06 81 66 56 09

www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc41

Mail : animation.environnement.fdc41@orange.fr

Malzoné, refuge au cœur de la Sologne (Millançay)



© K. Colé

Acquis en 1977, la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné appartient à la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher (FDC41). Elle se situe au cœur de la Sologne des Étangs, région naturelle où se concentrent la plupart des plans d'eau.

D'une superficie de 77 ha, dont 32 ha d'eau, Malzoné est un refuge exceptionnel pour l'avifaune migratrice. Il n'est pas rare de compter, en hiver, plus d'un millier de canards d'espèces variées. Outre ses potentialités en tant que halte migratoire et site d'hivernage pour les oiseaux d'eau, la réserve forme, par la configuration de ses berges découpées et la diversité des milieux qui la bordent, un site harmonieux, d'un grand intérêt biologique.

Petits et grands, passionnés ou curieux, venez la découvrir.

Un patrimoine naturel pour tous

Malzoné regorge de trésors. Pour les découvrir tout en préservant la faune et la flore, différents aménagements sont à votre disposition. Vous pourrez ainsi découvrir et observer les oiseaux d'eau dans les meilleures conditions possibles.

MODALITÉS DE VISITE

> Accès libre, pour les particuliers, aux conditions suivantes :

- EN TOUTES SAISONS : accès à l'observatoire « La Tour » (sentier 1 km A/R)
- Du 1^{er} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE : accès possible également à l'observatoire « Le Souchet » (sentier 3,4 km A/R)

> Visites de groupes toute l'année : uniquement sur demande (visites encadrées).

> Parking : réservé aux véhicules de loisirs. Pour les cars ou camping-cars, merci de vous adresser à la FDC41.

> Animaux : site interdit aux chiens

> Se rendre à Malzoné : D922 entre Neung-s/-Beuvron et Millançay

> Renseignements : 06 81 66 56 09 ou 02 54 50 01 60

RECLAMANTS PAYÉS SUR LA CAMPAGNE 2017/2018

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
01 - MONTMIRAIL	LE PLESSIS DORIN	RIGAULT ERIC	1 846,36		1 846,36	0,00	0,00
	SAINT AVIT	GORON MICHEL	932,96		932,96	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE MONTMIRAIL			2 779,32	2 779,32	0,00	0,00
02 - VALLEE DU COUETRON	LA FONTENELLE	GAEC COIGNEAU	698,54		698,54	0,00	0,00
	LA FONTENELLE	GAEC JAC	568,01		568,01	0,00	0,00
	SAINT AGIL	EARL BESSE	1 635,03		1 635,03	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU COUETRON			2 901,58	2 901,58	0,00	0,00
03 - VALLEE DE LA GRENNE ET DE LA BRAYE	SARGE SUR BRAYE	GAEC DE LA VOUGRERIE	856,13		856,13	0,00	0,00
	SARGE SUR BRAYE	SCEA VAUSSON	40,75		40,75	0,00	0,00
	LE TEMPLE	GAEC DU PETIT BOIS	485,69		485,69	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DE LA GRENNE ET DE LA BRAYE			1 382,57	1 382,57	0,00	0,00
04 - BOCAGE	BEAUCHENE	LUCAS DANIEL*	723,11		723,11	0,00	0,00
	BEAUCHENE	DAGUENET STEPHANE	919,24		919,24	0,00	0,00
	CHOUE	EARL DES ROSIERS	320,64		320,64	0,00	0,00
	DANZE	EARL DE L'ETANG	295,36		265,83	0,00	29,53
	DANZE	EARL GAUVIN	1 385,53		1 108,43	69,27	207,83
	DANZE	GAUVIN CHRISTOPHE	598,19		598,19	0,00	0,00
	ROMILLY	EARL LEOFE	1 228,43		1 167,01	61,42	0,00
	ROMILLY	GAEC LA REINE BOURGERE	1 448,90		1 448,90	0,00	0,00
	SAINT MARC DU COR	LUCAS DANIEL*	160,94		160,94	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DU BOCAGE			7 080,34	6 712,29	130,69	237,36
05 - FRETEVAL - EGVONNE	BOUFFRY	EARL SAINT-JACQUES	1 131,90		1 131,90	0,00	0,00
	FONTAINE RAOUL	DUBOIS STEPHANE	776,28		776,28	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF FRETEVAL - EGVONNE			1 908,18	1 908,18	0,00	0,00
06- GRAND VENDOMOIS	CELLE	GRANGER JEANNICK	333,40		333,40	0,00	0,00
	FONTAINE LES COTEAUX	GAEC BRETON-HUARD	1 210,68		1 210,68	0,00	0,00
	FONTAINE LES COTEAUX	LINTE JEAN-MAURICE	409,19		409,19	0,00	0,00
	LUNAY	EARL BRETON LAURENT	592,04		592,04	0,00	0,00
	LUNAY	PLEUVRY ALAIN	1 062,31		1 062,31	0,00	0,00
	TROO	SCEA DES PIGNONS	153,82		153,82	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DU GRAND VENDOMOIS			3 761,44	3 761,44	0,00	0,00
07- PETIT VENDOMOIS	LISLE	GAEC PERRON	1 893,36		1 893,36	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DU PETIT VENDOMOIS				1 893,36	1 893,36	0,00	0,00
08 - GATINES	LES HAYES	GAEC LALLIER	408,31		408,31	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE GATINES				408,31	408,31	0,00	0,00
09 - PRUNAY	AUTHON	EARL DE LA BASSICOTIERE	1 839,26		1 820,87	0,00	18,39
	AUTHON	EARL LEDOUX	1 034,14		1 034,14	0,00	0,00
	LAVARDIN	BONNEFOIS JEROME	689,72		689,72	0,00	0,00
	LAVARDIN	MOTHERON PHILIPPE	2 217,94		2 217,94	0,00	0,00
	PRUNAY CASSEREAU	FOIRIEN MAURICETTE	344,71		0,00	0,00	344,71
	SASNIERES	EARL THAUVIN BERTRAND	1 308,54		1 308,54	0,00	0,00
	SASNIERES	SCEA TERRES DE SASNIERES	2 612,84		2 612,84	0,00	0,00
	VILLAVARD	PRENANT CLAUDINE	363,38		0,00	0,00	363,38
	VILLECHAUVÉ	LEROY CHANTAL	712,41		0,00	0,00	712,41
	TOTAL MASSIF DE PRUNAY			11 122,94	9 684,05	0,00	1 438,89
11 - VALLEE DU REVEILLON	LA CHAPELLE ENCHERIE	EARL FERME DE CREVESEC*	1 332,78		1 332,78	0,00	0,00
	CRUCHERAY	EARL GAULTIER JEROME	202,86		202,86	0,00	0,00
	OUQUES LA NOUVELLE	EARL FERME DE CREVESEC*	2 129,41		2 129,41	0,00	0,00
	SAINT FIRMIN DES PRES	EARL PREGEANT	597,76		597,76	0	0
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU REVEILLON			4 262,81	4 262,81	0,00	0,00
12 - ROCHEUX	BREVAINVILLE	EARL SAUNAY NONAINVILLE	440,64		440,64	0,00	0,00
	VIEVY LE RAYE	EARL LEVEQUE	291,62		291,62	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE ROCHEUX			732,26	732,26	0,00	0,00
17 - BLOIS	HERBAULT	TOUZE FABRICE	287,27		0,00	0,00	287,27
	MESLAND	EARL PIRONNEAU*	317,48		0,00	0,00	317,48
	MONTEAUX	EARL PIRONNEAU*	2 063,90		0,00	0,00	2 063,90
	SANTENAY	EARL CHEVALIER	817,71		0,00	817,71	0,00
	SANTENAY	EARL TRETON	740,88		740,88	0,00	0,00
	SANTENAY	VERNON PATRICK	2 079,79		1 663,83	207,98	207,98
	VALENCISSE	UDIN DIDIER	689,43		137,89	206,83	344,71
	VALENCISSE	SCEA VALEX	304,29		304,29	0,00	0,00
	VALLOIRE SUR CISSE	EARL DE LA GRANGE ROUGE	458,26		458,26	0,00	0,00
	VALLOIRE SUR CISSE	FOUCHAULT MICHEL	511,21		511,21	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE BLOIS			8 270,22	3 816,36	1 232,52	3 221,34
18 - VALLEE DE LA TRONNE	AVARAY	EARL LBT*	1 727,81		1 727,81	0,00	0,00
	AVARAY	EARL MAUGER*	1 870,33		1 870,33	0,00	0,00
	AVARAY	DEHEN AMAURY	827,85		827,85	0,00	0,00
	COURBOUZON	EARL MAUGER*	882,55		882,55	0,00	0,00
	SUEVRES	EARL LBT*	613,36		613,36	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DE LA TRONNE				5 921,90	5 921,90	0,00	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
23 - GROS BOIS	MEHERS	EARL JOURDAIN	5 118,11		5 062,38	55,73	0,00
	MEHERS	TOURLET JACKY	852,01		852,01	0,00	0,00
	NOYERS SUR CHER	EARL CLEMENT JEAN-LUC	2 180,14		2 180,14	0,00	0,00
	NOYERS SUR CHER	QUANTIN KATHELINE*	1 072,56		1 072,56	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE GROS BOIS			9 222,82	9 167,09	55,73	0,00
24 - MONTLIVAUT	HUISSEAU SUR COSSON	EARL DE LA GRANGE	2 601,78		2 601,78	0,00	0,00
	VINEUIL	MARCHAND JACKY	1 512,95		1 034,18	478,77	0,00
	TOTAL MASSIF DE MONTLIVAUT			4 114,73	3 635,96	478,77	0,00
25 - RUSSY	CELLETES	EARL DE BEAUREGARD	3 596,91		3 596,91	0,00	0,00
	CELLETES	SCEA GERMAIN*	3 773,25		3 773,25	0,00	0,00
	CHAILLES	GAEC LE BUISSONNET*	1 710,41		1 710,41	0,00	0,00
	LES MONTILS	GAEC LE BUISSONNET*	861,48		861,48	0,00	0,00
	LES MONTILS	GUIGNEBERT FRANCOISE	88,20		0,00	0,00	88,20
	LES MONTILS	SCEA GERMAIN*	1 936,57		1 936,57	0,00	0,00
	SEUR	EARL JOUAN JACKY	1 281,84		1 281,84	0,00	0,00
	SEUR	SCEA GERMAIN*	2 855,57		2 855,57	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE RUSSY			16 104,23	16 016,03	0,00	88,20
26 - SUDAIS	CHAUMONT SUR LOIRE	EARL CHAVIGNY*	376,14		300,91	75,23	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	EARL GIRARD PASCAL	1 314,34		1 143,40	170,94	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	GAEC DE L'IMBERT*	1 311,49		1 049,20	0,00	262,29
	CHAUMONT SUR LOIRE	DUBREUIL BENOIT	2 527,90		505,58	2 022,32	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	DUBREUIL VINCENT*	886,41		88,64	797,77	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	EARL FERME DES MOTTEUX	418,74		418,74	0,00	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	EARL MARTEAU NICOLAS*	3 287,76		1 643,88	328,78	1 315,10
	MONTHOU SUR BIEVRE	BUCHET ERIC	1 281,84		769,10	512,74	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	HUBERT PHILIPPE*	1 165,24		349,57	815,67	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	CARDOEN CHANTAL	2 115,96		1 437,17	678,79	0,00
	OUCHAMPS	BOUVERT HUBERT	192,28		192,28	0,00	0,00
	PONTLEVOY	EARL MARTEAU NICOLAS*	441,17		264,70	176,47	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DE LA CHARMOISE	1 862,94		1 862,94	0,00	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DE L'IMBERT*	8 962,59		4 481,30	4 481,29	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DU ROUCHEUX	367,94		367,94	0,00	0,00
	PONTLEVOY	GIRARD AURELIEN*	509,34		509,34	0,00	0,00
	RILLY SUR LOIRE	DUBREUIL VINCENT*	2 774,94		610,69	1 418,73	745,52
	SAMBIN	GIRARD AURELIEN*	525,28		525,28	0,00	0,00
	SAMBIN	MARIE CLAUDE	246,76		74,03	172,73	0,00
	SAMBIN	MIGEON DANIEL	978,33		978,33	0,00	0,00
	SAMBIN	HUBERT PHILIPPE*	2 603,93		1 700,15	903,78	0,00
	VALAIRE	EARL CHAVIGNY*	727,18		509,03	218,15	0,00
	VALAIRE	EARL FERME DE LA SASNIERE	1 404,44		1 296,10	0,00	108,34
	VALLIERES LES GRANDES	EARL DES POUPINES	446,51		446,51	0,00	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	EARL LE FRENE FRERES	1 375,62		283,39	1 092,23	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	DUBREUIL JEAN-PAUL	544,78		54,48	490,30	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	SCEA DES ANGENEAUX	614,21		307,11	307,10	0,00
	TOTAL MASSIF DE SUDAIS			39 264,06	22 169,79	14 663,02	2 431,25
27 - CHEVERNY	CHEVERNY	MARRE-GAUDRY MICKAEL	202,86		202,86	0,00	0,00
	CHITENAY	EARL DE CHEVENELLES	382,79		382,79	0,00	0,00
	CHITENAY	EARL LAVOISIER	494,57		247,30	170,10	77,17
	CHITENAY	SCEA GERMAIN	1 027,82		925,04	102,78	0,00
	CONTRES	EARL DESLOGES	963,52		963,52	0,00	0,00
	CORMERAY	EARL.PASQUIER LAURENT	258,72		258,72	0,00	0,00
	CORMERAY	GAEC DE LA GAILLARDIERE	300,58		300,58	0,00	0,00
	FOUGERES SUR BIEVRE	EARL LE PETIT CHERY	9,93		9,93	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL DES BRUYERES DE LARRE*	97,33		97,33	0,00	0,00
	THENAY	AUGER BENOIT	685,19		685,19	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE CHEVERNY			4 423,31	4 073,26	272,88	77,17
28 - CHOUSSY	CHEMERY	EARL DOMAINE DE BEAUMONT	221,11		221,11	0,00	0,00
	CHEMERY	EARL DOMAINE DE MONTIGNY	6 341,38		0,00	0,00	6 341,38
	CHEMERY	BIETTE GHISLAIN	2 221,86		2 221,86	0,00	0,00
	CHEMERY	LEMAIRE JEAN-PIERRE*	4 183,50		4 183,50	0,00	0,00
	CHEMERY	DESCHAMPS XAVIER*	1 222,45		1 222,45	0,00	0,00
	CHEMERY	DUBREUIL ANNICK	529,43		0,00	0,00	529,43
	CHOUSSY	EARL BOURDIN*	3 037,34		0,00	0,00	3 037,34
	COUDES	EARL BOURDIN*	776,25		0,00	0,00	776,25
	COUDES	EARL DE MONTIBERT	961,38		544,78	416,60	0,00
	COUDES	EARL DU CABRIS	159,70		159,70	0,00	0,00
	MEHERS	DESCHAMPS XAVIER*	1 731,07		1 731,07	0,00	0,00
	SAINT ROMAIN SUR CHER	ALLION WILLY	590,57		118,12	0,00	472,45
	TOTAL MASSIF DE CHOUSSY			21 976,04	10 402,59	416,60	11 556,85
29 - BROUARD	CHATEAUVIEUX	EARL BOURGANELLE	334,04		334,04	0,00	0,00
	CHATEAUVIEUX	EARL CLEMENT JEAN-LUC	110,61		110,61	0,00	0,00
	CHATEAUVIEUX	EARL DOMAINE DU GRAND MOULIN	1 674,33		167,43	1 339,47	167,43
	CHATEAUVIEUX	BARRAS ALAIN*	4 334,25		0,00	0,00	4 334,25
	CHATEAUVIEUX	PINARD CLAUDE	683,53		341,77	341,76	0,00
	CHATEAUVIEUX	MARTEAU ETIENNE	1 940,40		1 552,32	388,08	0,00
	CHATEAUVIEUX	LUCAS JOEL	3 610,55		2 089,28	1 521,27	0,00
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN PASCAL	917,45		631,09	171,82	114,54

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
29 - BROUARD	CHATEAUVIEUX	CLEMENT ROMAIN	233,11		233,11	0,00	0,00
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN KATHELINE*	270,48		135,24	135,24	0,00
	CHATEAUVIEUX	SCEA ROC DE CHATEAUVIEUX	2 331,30		0,00	0,00	2 331,30
	MAREUIL SUR CHER	BARBIER DIDIER	3 505,99		0,00	0,00	3 505,99
	MAREUIL SUR CHER	MARTINET JEAN-CLAUDE	791,14		0,00	0,00	791,14
	MAREUIL SUR CHER	LECOUTRE YVES	379,35		197,86	95,96	85,53
	MAREUIL SUR CHER	SIMON MARIE-JOSEPH	501,14		61,68	439,46	0,00
	SAINT AIGNAN SUR CHER	EARL DE LA GIRARDIERE	1 579,62		0,00	0,00	1 579,62
	SAINT AIGNAN SUR CHER	DESLOGES CHARLY	927,98		0,00	0,00	927,98
	SEIGY	BARRAS ALAIN*	623,30		0,00	0,00	623,30
	SEIGY	LAURON RAPHAEL	8 141,08		1 000,76	0,00	7 140,32
TOTAL MASSIF DE BROUARD				32 889,65	6 855,19	4 433,06	21 601,40
30 - CHAMPAGNE BERRICHONNE	LA CHAPELLE MONTMARTIN	AUGEREAU DIDIER	644,72		644,72	0,00	0,00
	MARAY	EARL LA VALLEE DES NOUES	502,49		502,49	0,00	0,00
	MARAY	SCEA DE DALLUET	1 851,61		1 851,61	0,00	0,00
	MARAY	SCEA DES GAUDIONS	777,65		777,65	0,00	0,00
	SAINT JULIEN SUR CHER	EARL COUTANT	564,01		564,01	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA CHAMPAGNE BERRICHONNE			4 340,48	4 340,48	0,00	0,00
31 - COSSON OUEST	CROUY SUR COSSON	FASSOT JEAN-MICHEL*	1 746,36		562,72	1 183,64	0,00
	CROUY SUR COSSON	FASSOT MARIE-France	1 709,71		1 709,71	1 538,74	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	GAEC VAUCHER	932,86		505,54	427,32	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	FASSOT ERIC*	3 239,88		3 239,88	0,00	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	PAJON SEBASTIEN	335,16		335,16	0,00	0,00
	MUIDES SUR LOIRE	GAEC VAUCHER*	4 437,09		2 997,86	1 439,23	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL DE L'ARTHURE	3 674,33		1 950,18	1 724,15	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL POTONNIER	576,83		346,10	230,73	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	GAEC VAUCHER*	352,51		264,38	88,13	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	ROY FLORIAN	621,59		403,84	217,75	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	SCEA DU LUNOT	545,02		545,02	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DU COSSON OUEST				18 171,34	11 321,65	6 849,69	0,00
32 - FONTAINES EN SOLOGNE	COUR-CHEVERNY	CHERY ALAIN	317,81		0,00	317,81	0,00
	COUR-CHEVERNY	HERMELIN DANIEL	657,09		0,00	657,09	0,00
	COURMEMIN	EARL LA BOULAUDIERE*	2 705,73		1 123,55	0,00	1 582,18
	COURMEMIN	RENAULT BENOIT	239,90		239,90	0,00	0,00
	COURMEMIN	LECOMTE BRUNO	1 541,26		1 352,11	181,21	7,94
	COURMEMIN	SAUSSET MICHEL	1 777,53		1 777,53	0,00	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	EARL CHANTIER	5 012,85		2 698,09	2 314,76	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	BERANGER ALEXANDRE	449,71		89,94	359,77	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	CLEMENT ROMAIN	578,40		578,40	0,00	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	PIQUET PIERRE	480,69		384,55	96,14	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	BERANGER STEPHANIE	346,10		69,22	276,88	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL CHAUVIN	1 152,59		1 129,54	23,05	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL HIRON*	3 213,28		2 317,47	895,81	0,00
	TOTAL MASSIF DE FONTAINES EN SOLOGNE			18 472,94	11 760,30	5 122,52	1 590,12
33 - BOULOGNE	BAUZY	EARL ROUSSEAU FLORENT	518,42		466,58	44,98	6,86
	BAUZY	LECOMTE BRUNO	124,77		102,98	4,66	17,13
	BAUZY	LARDIER JEAN-PIERRE	598,19		598,19	0,00	0,00
	BAUZY	SCEA DU LUNOT*	753,02		664,58	88,44	0,00
	DHUIZON	EARL JAFFRE ET FILS*	164,50		164,50	0,00	0,00
	DHUIZON	TROISPOUX FREDERIC	2 499,58		2 499,58	0,00	0,00
	DHUIZON	FROUX HERVE	2 221,48		1 048,25	1 173,23	0,00
	DHUIZON	SAUSSET MICHEL	1 341,82		695,88	645,94	0,00
	DHUIZON	ELOI PHILIPPE	3 404,89		1 702,45	1 702,44	0,00
	DHUIZON	PAJON SEBASTIEN	1 647,38		823,69	823,69	0,00
	MONT PRES CHAMBORD	SCEA DE LA TUILERIE	752,01		752,01	0,00	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	EARL CROISSET PATRICK	4 852,52		2 396,91	2 396,89	58,72
	TOUR EN SOLOGNE	EARL DE LA MARE	1 440,60		1 152,48	288,12	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER ALEXANDRE	271,86		54,38	217,48	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER DANIEL	235,00		47,00	188,00	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	SCEA DU LUNOT*	727,60		535,02	192,58	0,00
	TOTAL MASSIF DE BOULOGNE			21 553,64	13 704,48	7 766,45	82,71
34 - NEUNG SUR BEUVRON	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL DE LA GRIVAUDIERE	3 978,90		2 151,20	1 827,70	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL HIRON*	972,26		751,54	220,72	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL JAFFRE ET FILS*	15 304,15		13 026,88	2 277,27	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	17 537,68		13 082,76	4 454,92	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT JEAN-MICHEL*	2 905,01		2 447,06	457,95	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL DE LA PLANCHE	1 245,38		825,55	419,83	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL HIRON*	1 315,16		930,61	384,55	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL LAMBERT	1 547,82		1 083,47	464,35	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	9 454,93		5 506,93	3 948,00	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	THOMAS FREDERIC	298,03		268,23	29,80	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	TESNIER PASCAL*	1 861,02		930,52	930,50	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL FERME DE TOULIMET	274,75		274,75	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL HIRON*	386,17		239,17	147,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL JAFFRE ET FILS*	15 248,19		12 219,07	3 029,12	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	BERLU FREDERIC*	790,86		730,53	60,33	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	TESNIER PASCAL*	576,24		288,12	288,12	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
34 - NEUNG SUR BEUVRON	NEUNG SUR BEUVRON	SCEA DE L'ALLE	961,38		865,24	96,14	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	SCEA HARAS DE GARRY PIERRE	1 514,92		1 514,92	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE NEUNG SUR BEUVRON		76 172,85	57 136,55	19 036,30	0,00
35 - ROMORANTIN	MILLANCAY	CHARPIGNY JEANNETTE	2 872,89		2 872,89	0,00	0,00
	MILLANCAY	BOUTRON MARYSE	3 739,48		3 506,92	232,56	0,00
	MILLANCAY	SCEA LES MAISONS NEUVES	7 988,49		6 668,51	1 319,98	0,00
	ROMORANTIN	OLYMPIE LAURENT	400,93		400,93	0,00	0,00
	ROMORANTIN	SARL LA FRAISERAIE SOLOGNOTTE*	3 169,97		0,00	0,00	3 169,97
	VEILLEINS	EARL LA BOULAUDIERE*	223,25		223,25	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE ROMORANTIN		18 395,01	13 672,50	1 552,54	3 169,97
36 - GY - LASSAY SUR CROISNE	GY EN SOLOGNE	EARL RENAULT DIDIER	377,30		377,30	0,00	0,00
	GY EN SOLOGNE	BERLU FREDERIC*	335,16		335,16	0,00	0,00
	GY EN SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	582,12		582,12	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	BERLU FREDERIC*	310,46		310,46	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	GAUTRY SYLVIE*	1 797,54		1 797,54	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL DES BRUYERES DE LARRE*	3 988,65		3 988,65	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAEC PIQUET GODIN	1 185,70		1 185,70	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	CHARBONNIER JEROME	1 398,64		1 398,64	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	254,72		254,72	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	OLYMPIE LAURENT	1 384,11		1 384,11	0,00	0,00
	ROUGEOU	LEMAIRE JEAN-PIERRE*	3 581,47		3 581,47	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE GY - LASSAY SUR CROISNE		15 195,87	15 195,87	0,00	0,00
37 - GIEVRES	BILLY	EARL DE VAZELLE	969,39		0,00	0,00	969,39
	PRUNIER EN SOLOGNE	GAEC LA MAISON BLANCHE	1 379,45		1 379,45	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE GIEVRES		2 348,84	1 379,45	0,00	969,39
38 - VALLEE DU CHER SUD OUEST	ANGE	EARL MANOIR DE LA VIGNIERE*	1 534,54		0,00	0,00	1 534,54
	FAVEROLLES SUR CHER	GIGOU ALAIN	1 235,29		1 093,29	142,00	0,00
	MAREUIL SUR CHER	BOURRY BRUNO*	1 459,46		0,00	0,00	1 459,46
	POUILLE	EARL MANOIR DE LA VIGNIERE*	2 525,13		489,16	0,00	2 035,97
	POUILLE	EARL ROLAND GIBAUT	3 096,87		0,00	0,00	3 096,87
	POUILLE	BOURRY BRUNO*	408,57		0,00	0,00	408,57
	SAINT GEORGES SUR CHER	BOUTIN JEAN-MARIE	213,64		149,55	64,09	0,00
	SAINT GEORGES SUR CHER	DESROCHES JEAN-MICHEL	992,19		0,00	0,00	992,19
	SAINT GEORGES SUR CHER	SCEA LA PIERRERIE	76,02		7,60	0,00	68,42
		TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU CHER SUD OUEST		11 541,71	1 739,60	206,09	9 596,02
39 - MARCILLY - SAINT VIATRE	MARCILLY EN GAULT	EARL POUPAT	1 110,66		1 110,66	0,00	0,00
	MARCILLY EN GAULT	CHERY JEANNINE	371,47		352,90	0,00	18,57
	SAINT VIATRE	EARL FERRIOT	802,62		321,05	481,57	0,00
	SAINT VIATRE	DESHAYES FRANCIS	1 612,79		806,4	806,39	0,00
		TOTAL MASSIF DE MARCILLY - SAINT VIATRE		3 897,54	2 591,01	1 287,96	18,57
40 - VILLENY - YVOY - CHAUMONT	CHAUMONT SUR THARONNE	EARL FERRIOT	3 987,55		3 987,55	0,00	0,00
	CHAUMONT SUR THARONNE	FERRIOT ANNIE	1 494,74		1 494,74	0,00	0,00
	VILLENY	EARL HIRON*	89,38		89,38	0,00	0,00
	VILLENY	ELOI FRANCOIS	1 335,25		1 068,20	267,05	0,00
	VILLENY	FASSOT JEAN-MICHEL*	5 061,50		2 755,84	2 305,66	0,00
	YVOY LE MARRON	GAEC DE LA COULARDIERE	1 305,36		1 064,40	240,96	0,00
	YVOY LE MARRON	AUCANTE NILS	1 405,16		1 405,16	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE VILLENY - YVOY - CHAUMONT		14 678,94	11 865,27	2 813,67	0,00
41 - SOUESMES	SALBRIS	DOUARD JEAN-PIERRE	3 879,70		1 939,85	1 939,85	0,00
		TOTAL MASSIF DE SOUESMES		3 879,70	1 939,85	1 939,85	0,00
42 - SOUVIGNY - CHAON - VOUZON	CHAON	EARL DE VELEAU	10 400,65		9 661,98	738,67	0,00
	CHAON	VANNIER BERNARD	298,90		298,90	0,00	0,00
	CHAON	LASSERRE ERIC	8 586,41		7 529,83	1 056,58	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	GAEC DE LA VASLINIERE	5 924,42		3 642,84	2 281,58	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	PETAT ALAIN	4 962,49		3 860,11	1 102,38	0,00
	VOUZON	LECOEUR JEAN-PIERRE	1 964,71		1 964,71	0,00	0,00
	VOUZON	SCEA PIGEON MORIN SARIE	3 926,05		3 926,05	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE SOUVIGNY - CHAON - VOUZON		36 063,63	30 884,42	5 179,21	0,00
43 - NOUAN - PIERREFITTE	NOUAN LE FUZELIER	EARL DE LA CHERAUTIERE	6 744,33		6 744,33	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	MEERCHAUT DIDIER	729,25		510,48	218,77	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	BANSARD JEAN-JACQUES	711,43		611,45	99,98	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	PAJON JEROME	1 738,12		1 738,12	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	SCEA DE LA LANDE	1 816,65		1 816,65	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	EARL DU CHESNE	8 485,20		7 755,19	312,93	417,08
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	EARL SIMON	7 196,14		7 196,14	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	GAEC COURRIUX	1 054,87		1 054,87	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	MICHOUX BRUNO	1 677,14		1 677,14	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DUPEU CHRISTIAN	10 564,96		10 384,00	180,96	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DEPARDIEU JACKY	2 048,66		1 024,34	0,00	1 024,32
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	HODEAU XAVIER	3 587,04		3 587,04	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	SCA LE SURGIS	2 268,86		2 268,86	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	SCI DE LA VILAUDIERE	3 641,72		3 641,72	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE NOUAN - PIERREFITTE		52 264,37	50 010,33	812,64	1 441,40
44 - SALBRIS OUEST - THEILLAY	CHATRES SUR CHER	EARL COUSTRE*	546,55		546,55	0,00	0,00
	LA FERTE IMBAULT	RUZE FABRICE	5 687,51		5 687,51	0,00	0,00
	THEILLAY	EARL LAMBERT HUBERT	577,42		164,33	394,83	18,26
		TOTAL MASSIF DE SALBRIS OUEST - THEILLAY		6 811,48	6 398,39	394,83	18,26

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
45 - THEILLAY - ORCAY	ORCAY	GAEC DE LA BROCQUERIE*	13 285,40		11 712,23	1 573,17	0,00
	THEILLAY	GAEC DE LA BROCQUERIE*	3 314,00		3 314,00	0,00	0,00
	THEILLAY	DOUARD DOMINIQUE	2 279,09		1 976,89	302,20	0,00
	THEILLAY	CLAIR GERARD	9 085,79		8 231,55	854,24	0,00
	THEILLAY	DEGUETTE MICHEL	57,05		57,05	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE THEILLAY - ORCAY			28 021,33	25 291,72	2 729,61	0,00
46 - A 85 SUD EST	MENNETOU SUR CHER	FERME DU MONESTOIS	3 034,02		3 034,02	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	PEUF JEAN-PAUL	882,44		529,46	352,98	0,00
	THEILLAY	DEGUETTE MICHEL	370,27		296,22	74,05	0,00
	TOTAL MASSIF DE A 85 SUD EST			4 286,73	3 859,70	427,03	0,00
47 - SELLES SAINT DENIS - LOREUX	LANGON	EARL DES GUILLEMEAUX*	636,80		636,80	0,00	0,00
	LANGON	SARL LA FRAISERAIE SOLOGNOTTE*	1 808,57		0,00	0,00	1 808,57
	LOREUX	EARL DES GUILLEMEAUX*	3 095,00		3 095,00	0,00	0,00
	LOREUX	LEZE PASCAL	2 753,98		2 329,75	345,98	78,25
	MENNETOU SUR CHER	EARL COUSTRE*	970,79		970,79	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	EARL DES GUILLEMEAUX*	2 034,56		2 034,56	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	SAUSSET GILBERT	186,51		149,21	37,30	0,00
	SELLES SAINT DENIS	DE ZUTTER ROMAIN	7 245,04		7 245,04	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	CHERY JEANNINE	852,01		852,01	0,00	0,00
	VILLEHERVIERS	AUGER MARIE-HELENE	1 255,99		1 122,17	0,00	133,82
	VILLEHERVIERS	CALLES SOLANGE	469,81		469,81	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SELLES SAINT DENIS - LOREUX			21 309,06	18 905,14	383,28	2 020,64
TOTAL EUROS = 537 825,53 400 481,05 78 184,94 59 159,54							

Les déclarations des dégâts de gibier sont regroupées par commune du lieu des dégâts.
 Les exploitants figurant avec une astérisque * déclarent des dossiers sur plusieurs communes.
 Certains dossiers de dégâts sont en cours de traitement, et les indemnités correspondantes n'apparaissent pas dans ce tableau.
 Les chiffres sont arrêtés au 09/01/19.

Elagage et Abattage
Taille douce toute l'année
Débroussaillage - Rognage de souches
Taille de haies mécanique et manuelle
Création et entretien de jardins

41700 Cour-Cheverny
06 75 69 74 19 - 02 54 79 83 13
 hubert.alexandre.41@orange.fr
 www.amenagementsenssoleilles.com

Le diagnostic cynégétique
CHASSER PLUS, CHASSER MIEUX

- Améliorer le biotope par un programme de coupes et de travaux adaptés
- Optimiser la capacité d'accueil du territoire pour le gibier dans l'espace et dans le temps
- Mieux connaître son territoire et apporter une vision nouvelle
- Organiser ses battues grâce à une cartographie personnalisée

Romain GAUGET
EXPERT FORESTIER

Rédaction de Plan Simple de Gestion
 Cartographie QGIS
 Dossier ISF, loi Sérot, subvention
 Marquage, estimation, exploitation tout bois
 Estimation dans le cadre d'achat ou de vente
 Étude des sols, reboisement, plantation
 Diagnostic sanitaire d'arbre remarquable

Bracieux (41)
 Tél. 06 70 02 63 97
 Mail : afc.conseil@orange.fr
 Site : romain-gauget.blogspot.com

Un virus qui décime les merles

Une surmortalité des merles noirs a été constatée cet été. C'est le virus Usutu d'origine sud-africaine qui est la cause de cet épisode jusqu'alors inédit.

« Les zones géographiques de découverte des cadavres concernent toutes les régions agricoles du département. Après l'analyse dans le cadre du réseau SAGIR, il s'avère que cette mortalité chez les turdidés (merles et grives) est due au virus Usutu » explique Stéphane Chantecaille, référent sanitaire à la FDC41 en précisant qu'aucun cas de transmission ni de maladie n'a été rapporté sur un élevage de volaille.

Originaire d'Afrique, ce virus est arrivé en France en 2015 où deux départements l'avaient relevé dans la faune sauvage. Il se propage via les oiseaux et les moustiques du type Culex pipiens. Cette année,

le virus a progressé vers le nord de la France et touche désormais 17 départements. La sécheresse et les températures exceptionnelles lors de la période estivale expliquent cette extension.

L'homme peut être infecté par la piqûre d'un moustique, mais l'infection passe généralement inaperçue. En France, un seul cas clinique a été relevé chez un patient qui a souffert d'une paralysie faciale temporaire. La FDC41 invite les chasseurs à se montrer attentifs dès l'été prochain et en cas de mortalité inexpliquée, à récupérer des oiseaux pour les faire analyser.

Leptospirose attention danger

En 1^{ère} ligne de par leurs activités de plein air, les chasseurs et piégeurs doivent être conscients des dangers de cette infection qui touche chaque année 300 personnes dans notre pays.

La leptospirose est une maladie infectieuse due à la bactérie *Leptospira*. Elle est transmise par les animaux, le plus souvent des rongeurs (souris, rats, ragondins...) qui hébergent la bactérie dans leurs reins et l'éliminent en urinant, d'où le surnom de la maladie du rat donné à la leptospirose.

La transmission se fait vers l'homme par contact avec l'eau, la terre, ou des aliments contaminés par l'urine d'animaux infectés. On sait que les eaux stagnantes et ombragées sont un terrain de prédilection. Les symptômes sont des signes de types « grippaux » (fièvre, frissons, douleurs musculaires) tandis que le foie et les reins sont surtout porteurs de l'agent pathogène.

Gérard Chalouas, Président de l'Amicale des Chasseurs de Prunay-Cassereau a été touché cet été par la leptospirose. A la suite d'une partie de pêche, il a connu une forte poussée de fièvre (40,4 °). Hospitalisé quelques jours plus tard au centre hospitalier de Blois, il a bénéficié d'un traitement antibiotique et il est resté hospitalisé 3 semaines avant de suivre une rééducation à la suite d'une perte de motricité.

« J'ai été touché par la forme la plus grave de la bactérie, appelée maladie de Weil, qui touche tous les organes.



Gérard Chalouas a été touché par la leptospirose

Sans l'intervention des services d'urgence du centre hospitalier de Vendôme et du service réanimation de celui de Blois, mon pronostic vital était engagé ; il importe que le médecin établisse le diagnostic le plus tôt possible dans les 8 jours de l'incubation. Plus le temps du diagnostic est long, plus les atteintes sur les organes peuvent en effet être importantes » nous a-t-il expliqué.

Les chasseurs sont donc invités à prendre des précautions en cas de contact avec des rongeurs, des mustélidés et des hérissons, ou lors d'un contact des muqueuses buccales et oculaires avec des eaux stagnantes. Le vaccin peut aussi être un moyen de prévention.

PESTE PORCINE AFRICAINE MESURES DE BIOSÉCURITÉ

Recommandées dans la pratique de la chasse



- Utilisez des vêtements et des chaussures dédiés à la pratique de la chasse, lavez les fréquemment.



- Nettoyez vos chaussures ou vos bottes et votre matériel, à l'eau savonneuse après la chasse.



- Nettoyez fréquemment la voiture servant à parcourir les chemins de terre et à transporter les animaux tués à la chasse.



Ne pénétrez pas dans un élevage de porcs ou de sangliers dans les 48h après la chasse et n'y laissez pas entrer votre chien ou votre véhicule.

Vous accueillez un chasseur habitant ou passant à proximité d'une zone infectée



Anticipez son arrivée en lui demandant de respecter les mesures suivantes :

- Attendre 48h entre une chasse près d'une zone infectée et la chasse dans laquelle il est accueilli.
- Ne pas utiliser ses chiens à la chasse.
- Laisser son véhicule stationné en dehors des zones forestières.
- Utiliser les véhicules des chasseurs locaux.



Quand déclencher une alerte ?

Vous constatez des mortalités anormales de sangliers (autre que collision).

Vous rencontrez des sangliers présentant des comportements liés à une forte fièvre : faiblesse, recherche de points d'eau...

Signalez sans délai toute mortalité anormale à vos interlocuteurs SAGIR



NETTOYAGE

Le virus est éliminé en grande partie par l'eau savonneuse à condition de respecter certaines règles.

- Bottes, chaussures, matériel : enlevez minutieusement la terre, la boue et le sang en frottant correctement à l'aide d'une brosse et d'eau savonneuse dans une baignoire.
- Vêtements : les passer en machine à laver.
- Voiture : la passer en station de lavage automatique.

ASTUCE



Vous pouvez utiliser au choix :

- un lave-bottes
- un nettoyeur haute pression (Karcher®)
- une baignoire, une brosse et du savon



DÉSINFECTION

- Dans les zones proches de cas de PPA.
- Après nettoyage, pulvérisez un produit virucide pour compléter la désinfection : eau de Javel, soude caustique ou produits vétérinaires spécifiques.

Fédération des chasseurs

de Loir-et-Cher

Tél. : 02 54 50 01 60

Service départemental de l'ONCFS

de Loir-et-Cher

Tél. : 02 54 79 81 79

Une nouvelle réglementation sur les armes

Suite à une loi et plusieurs décrets de 2018 pour se mettre en conformité avec une directive européenne de 2017, la réglementation sur les armes a évolué. Voici les principales dispositions qui concernent les chasseurs.

Pour le département de Loir-et-Cher, les armes sont gérées à la sous-préfecture de Romorantin et nous avons la chance d'avoir des personnes compétentes à notre écoute. N'hésitez pas à les contacter pour tous renseignements. En cas d'infraction à la réglementation (non déclaration), vous êtes susceptible d'être inscrit au Fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA) et donc de ne plus pouvoir chasser. N'hésitez pas à vous rapprocher d'un armurier professionnel.

Principales dispositions du décret du 29 juin 2018

Régime de la fabrication, du commerce, de l'acquisition et de la détention des armes

- Surclassement de certains fusils à pompe
- Surclassement des fusils de chasse à un coup par canon lisse

La directive supprime la catégorie D et surclasse les armes d'épaule à canon lisse tirant un coup par canon en catégorie C. Le décret supprime donc la catégorie D 1° et conserve une catégorie D pour les seuls armes et matériels anciennement classés en catégorie D 2°. La catégorie D concerne donc désormais exclusivement des armes libres d'acquisition et de détention. Les fusils de chasse à un coup par canon lisse sont désormais classés en catégorie C 1°c).

Application dans le temps

Le récépissé d'enregistrement (ancienne catégorie D 1°) d'une arme acquise avant l'entrée en vigueur de la directive (13 juin 2017) vaut récépissé de déclaration d'acquisition (catégorie C). **Les bénéficiaires d'un récépissé d'enregistrement (ancienne catégorie D 1°) d'une arme acquise entre le 13 juin 2017 et le 31 juillet 2018 devront en faire la déclaration conformément à l'article R. 312-56, au plus tard le 14 décembre 2019.**



Acquisition et détention d'arme

• Mise en possession

L'article R. 312-55 est modifié pour tenir compte de la découverte des armes de catégorie C.

Dorénavant, lorsqu'une personne est mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme de catégorie C par découverte ou par voie successorale, elle doit faire constater cette mise en possession par un armurier ou un courtier et en faire la déclaration.

Cette déclaration est transmise par le professionnel, accompagnée d'un permis de chasser valide ou d'une licence de tir en cours de validité ou d'une carte de collectionneur et d'une copie de la pièce d'identité du

détenteur. A défaut de l'un des de ces titres, le certificat médical attestant que l'état de santé physique et psychique du détenteur est compatible avec la détention d'arme doit être fourni.

• Transfert de propriété

En application de l'article L. 313-5, la vente directe entre particuliers des armes de catégorie C n'est plus permise sans le contrôle d'un professionnel. Ainsi, lorsqu'un particulier transfère la propriété d'une arme ou d'un élément d'arme à un autre particulier, il doit :

- soit réaliser la transaction en présence d'un armurier ou la faire constater par un courtier ;
- soit faire livrer l'arme dans les locaux d'un armurier.

Les personnes qui transfèrent la propriété d'une arme ou d'un élément d'arme de catégorie C sans accomplir ces formalités sont en infraction (article R. 317-3).

La validation du permis de chasser

Le décret précise les périodes admises de la validation de permis de chasser dans le cadre d'une acquisition d'arme, en modifiant l'article R. 312-53.

Le titre de validation est :

- Soit annuel, année en cours (il est valable du 1^{er} juillet année N au 30 juin année N+1) ;
- Soit temporaire sur l'année en cours (il est valable 3 jours ou 9 jours) ;
- Soit annuel ou temporaire de l'année cynégétique précédente (du 1^{er} juillet année N-1 au 30 juin année N)

Toutefois, s'agissant du port de l'arme de chasse il est subordonné à la détention d'un titre de validation de la seule année en cours (1^o de l'article R. 315-2).

Le contrôle des ventes entre particuliers

Les ventes d'armes, éléments d'armes et munitions des catégories A, B, C et g et h du D de particulier à particulier ne sont désormais plus possibles, que ce soit de la main à la main ou à distance. Ces ventes entre particuliers sont désormais soumises au contrôle des professionnels, armuriers ou courtiers.

La responsabilité des armuriers qui « régulariseraient » a posteriori une transaction réalisée directement entre particuliers serait engagée. Ils s'exposeraient en particulier à la suspension ou au retrait de leur agrément.

Renseignements :

Daniel BERTRAND

Chef du pôle départemental armes

Tél : 02-54-95-22-38

pref-usagers-armes@loir-et-cher.gouv.fr





Pour l'aménagement de votre propriété :

- Mirador / Pergola / Abri
- Clôture / Terrasse / Bardage
- Mobilier
- Vente de bois
- Produits sur-mesure





Bois certifié





02 38 45 86 16



**Intersection D15/D215
45370 Mézières-lez-Cléry**

Calendrier des formations 2019

Pour participer à nos formations, vous devez impérativement vous inscrire préalablement en nous retournant le coupon ci-dessous et vous présenter à la formation avec la convocation reçue.



COUPON D'INSCRIPTION Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 36 rue des Laudières - 41353 VINEUIL Cedex	
Nom/Prénom	
Adresse	
Mail et téléphone	

Lieu de formation : Maison de la chasse et de la nature, le Marché Coutant, à Montrieux-en-Sologne.

NB- Certaines formations de gardes particuliers ont lieu au siège de la FDC41.

Cocher les cases des formations souhaitées	Dates prévues en 2019 et durée de la formation	Coût
☐ Permis de chasser*	1 jour (8h30/18h) : nous consulter - des formations sont organisées tout au long de l'année, en fonction du nombre d'inscrits	FDC41 : 25 € + ONCFS : 46 € (mineurs : 31 €)
☐ Sécurité	1 jour (8h30/18h) : 15/03 - 20/09	25€ (repas compris)
☐ Droit de chasse et réglementation	1 jour (20h30/22h30) : 15/03 à la FDC 41	gratuit
☐ Chasse à l'arc	1 jour (9h/17h) : 19/04 et 07/09 à Montrieux-en-Sologne	10 € (formation) + 10 € (repas)
☐ Piégeage	2 jours (8h30/18h) : 13/03 et 20/03 - 23/10 et 30/10	10 € (formation) + 30 € (2 repas)
☐ Gardes particuliers	2 jours (8h45/18h) : 14/10 et 15/10 (modules 1 et 2/chasse) 1 jour (8h45/18h) : à déterminer (module 4/forêt - 15 participants mini)	70 € (repas compris) 60 € (repas non compris)
☐ Venaison	½ jour (9h00/12h30) : 01/07 - 30/09	15 €
☐ Tir des corvidés	½ jour (matin ou après-midi) : à déterminer	gratuit
☐ Tir d'été du renard	½ jour (matin) : 25/05	gratuit

* Réviser les questions théoriques de l'examen du permis de chasser sur www.reussite-permisdechasser.com

Les formations de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier (ADCGG)

L'ADCGG 41 organise une session de formation au Brevet Grand Gibier.

Véritable référence cynégétique, ouvert à tous, le Brevet permet d'approfondir ses connaissances sur les espèces, la forêt, la chasse du grand gibier et la gestion d'un territoire.

En France, plus de 20 800 personnes l'ont déjà passé avec succès (±300 en Loir-et-Cher). L'inscription (70 € pour un adulte titulaire du permis de chasser) comprend la formation, la présentation aux épreuves, l'abonnement à la revue Grande Faune et l'adhésion annuelle à l'ADCGG 41.

Les séances de formation théorique auront lieu à la FDC41, vendredi 22 et 29 mars, 5,12 et 26 avril, et 3, 10 et 17 mai 2019, de 19h à 22h. Une sortie de 2 heures en forêt est aussi prévue.

A l'issue de la formation, les épreuves du Brevet comprennent :

- Une épreuve théorique de contrôle des connaissances avec QCM, le samedi 1^{er} juin 2019.

- Une épreuve pratique, soit de tir sur cibles fixe et mobile avec arme à feu, soit de tir sur cible fixe avec un arc, soit de reconnaissance de fanfares de vénerie.

Formation équilibre forêt-gibier

Cette formation, mise au point par l'ANCGG et les professionnels de la forêt, est destinée à améliorer les compétences des chasseurs en matière sylvicole et à mieux appréhender la notion d'équilibre forêt-gibier. Le coût d'inscription est de 25 € (repas compris).

Elle aura lieu un samedi d'avril 2019. Elle comprend une partie théorique le matin, et un après-midi « terrain » avec découverte de situations révélant la présence plus ou moins importante d'ongulés, afin d'apprécier les éventuels signes de surdensité.

* Ces 2 formations de l'ADCGG 41 ne pourront se dérouler qu'avec un minimum de 12 participants.

Renseignements : P. Maréchalle
06 76 89 96 54
patrick.marechalle935@orange.fr
www.ancgg.org

Délégation Centre-Loire - Agence de l'eau Loire-Bretagne Acteur majeur de la biodiversité

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne veille à l'utilisation rationnelle de nos ressources, lutte contre la pollution et participe à la protection des milieux aquatiques. Depuis 2017, la FDC 41 est partenaire de l'agence dans le cadre de sa mission de préservation de la biodiversité.



David Brunet et Nicolas-Gérard Camphuis directeur de la délégation Loire-Bretagne de l'Agence de l'eau.

Créée en 1966, l'Agence de l'eau est un établissement public administratif sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire et du budget. Elle conduit la politique de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec les acteurs locaux dans le cadre de la directive cadre de l'Union européenne de 2000 et des lois sur l'eau (1964, 1992 et 2006). Son budget de 2,1 Mrds d'€ (2019-2024) est alimenté notamment par une redevance sur les factures d'eau ⁽¹⁾ et les activités polluantes.

Pour la mise en œuvre de son programme d'actions (2019-2024) dans les 7 bassins hydrographiques métropolitains, il existe 6 agences de l'eau. Pour le bassin Loire-Bretagne, le siège se trouve à Orléans-La Source qui accueille également la délégation Centre-Loire.

« Notre bassin est l'un des plus dégradés. La priorité est la reconquête du bon état écologique des cours d'eau afin qu'ils jouent leur rôle de « 1^{er} épurateur » naturel. Il faut savoir que ces derniers ont connu une phase de dégradation à cause notamment des aménagements hydrauliques des cours d'eau en lien avec le drainage des terres agricoles » explique Nicolas-Gérard Camphuis, directeur de la délégation Loire-Bretagne. Dans notre région, moins de 20 % des cours d'eau sont jugés en bon état écologique. Ce chiffre n'était même que de 16 % en Loir-et-Cher où 45 % des rivières étaient aussi en état moyen en 2013, dernière date connue.

Si la situation de la Loire s'améliore à la suite d'investissements conséquents dans l'assainissement, certains cours d'eau de plus petite taille restent pollués. Toutefois, globalement la situation progresse grâce à des travaux importants réalisés par des syndicats de rivière très actifs.

En 2017, ce sont au total 11 millions d'aides qui ont été attribuées à notre département au bénéfice de 292 projets touchant l'assainissement, l'alimentation en eau potable, les milieux aquatiques ou les pesticides.

Un partenariat avec la FDC41

Pour mettre en œuvre ses actions de soutien à la biodiversité, l'agence mobilise une enveloppe de 500 000 € et s'appuie sur des associations de terrain ayant une expertise dans le domaine. Dans le cadre d'appel à initiatives lancé en 2016-2017 par la Région Centre-Val de Loire, la FDC41 a ainsi été retenue par un comité de sélection régional (Agence de l'eau, AFB, DREAL et région Centre-Val de Loire).

2 projets ont été pris en compte. Le 1^{er} concerne la zone d'étangs de Grande Sologne. L'objectif est le développement de la végétation herbacée et aquatique pour les oiseaux d'eau. Une quinzaine d'étangs bénéficient ainsi de travaux pour éliminer les saulaies, ou créer des zones humides indispensables comme des roselières et îlots. D'un coût total de 37 000 €, il a été financé à hauteur de 80 %. Le second concerne la plantation de haies, milieux particulièrement importants pour la qualité des eaux car constituant une barrière physique pour les transferts des polluants. L'aide de l'agence représente 51 000 € sur une enveloppe de 64 000 €. 20 km de haies ont été plantées à ce jour.

« Nous accompagnons techniquement et financièrement la FDC41 et plusieurs associations soucieuses de la protection de notre environnement qui possèdent une expertise. Ces partenariats sont essentiels pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques » conclut David Brunet, en charge des dossiers biodiversité.

⁽¹⁾ La redevance représente en moyenne 13.5 % du montant d'une facture d'eau.

**Agence de l'eau Loire-Bretagne
Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon 45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - www.eau-loire-bretagne.fr**

La chasse côté femmes !

Co-déléguées de l'Association nationale de la chasse au féminin (ANLCF) Centre-Val de Loire, Charlotte, Céline et Mélaine, trois jeunes loir-et-chériennes, ambitionnent de faire vivre et partager leur passion pour la chasse auprès des chasseresses et, plus largement de toutes les femmes éprises de nature. Un projet fédérateur et complémentaire des actions de développement de la chasse.

« Les femmes aussi aiment la chasse et savent défendre les valeurs de partage, d'amitié, de respect de la biodiversité et des autres usagers de la nature sans oublier la sécurité » plaident en chœur Charlotte, Céline et Mélaine qui ont décidé de créer une délégation de l'ANLCF en juin 2017. Jusqu'alors, la chasse au féminin n'était pas représentée en Loir-et-Cher, alors même que l'association présidée par Martine Pion fêtera ses 20 ans en 2020 et revendique 1 000 adhérentes.

Alors qu'est-ce qui différencie la chasse côté femmes ? Sans doute une forme de sensibilité, mais aussi un désir de découverte et de partage d'une activité dans laquelle les femmes sont de plus en plus présentes. Sans oublier, la volonté de communiquer positivement. « Beaucoup pensent encore que la chasse, c'est le sketch des Inconnus. Les médias nous présentent mal. En tant que femmes, nous avons un rôle à jouer pour moderniser et valoriser son image » assure Céline Michot, une Selloise de 28 ans, cheffe à domicile dans la vie.

« Nous ne sommes surtout pas féministes comme je le lis parfois sur notre page Facebook. Mais pourquoi au fond n'aurions-nous pas le droit de nous retrouver entre femmes pour échanger sur notre passion pour la chasse ? » assure de son côté Mélaine Michot, Romorantinaise de 30 ans, heureuse maman d'une petite Awen.

C'est au Game fair, en juin dernier, que l'association a pris son envol grâce à la force de conviction de nos trois chasseresses. « Nous avons suscité la curiosité, y compris des hommes dont certains ont poussé leurs conjointes à nous rejoindre. Nous sommes désormais 10 membres dont 50 % originaires du 41, mais l'objectif est de monter à 20-25 en fin d'année » souligne Charlotte Guillaumat, une Haute-Savoyarde de 28 ans qui a posé sa gibecière à la Ferté-Saint-Cyr.

Pour recruter, l'association compte sur un programme d'activités particulièrement riche et attractif. C'est ainsi que l'association a déjà été invitée à chasser le petit gibier au domaine du Gilloy à Neuvy-en-Sullias. En septembre dernier, elle a aussi participé à une soirée brame à Chambord, qui s'est poursuivie par un repas au Relais des Gourmets à Bracieux. Une sortie nature en 4 X 4 pour découvrir la faune et la flore de Chambord a également eu lieu.

« Dans les prochains mois, plusieurs ateliers verront le jour sur l'art de cuisiner la venaison, la prise de vue photo avec le concours d'un photographe animalier, mais aussi une initiation à la trompe de chasse avec le champion Guillaume Vollet, ou une journée secours canin. Nous souhaitons vraiment nous retrouver en dehors de la saison et donner une dimension conviviale à notre association » précise Charlotte.

Les 3 chasseresses n'ont en tout cas pas leur fusil dans leur poche. Petit ou grand gibier, elles n'ont rien à envier aux hommes côté adresse. Céline Michot affiche par exemple un joli tableau de sangliers et son expertise en matière de traque (elle possède 6 chiens) est appréciée. Mélaine, diplômée d'une école de garde-chasse, est pour sa part férue de chasse au vol.

Le soutien de la FDC41

« Notre projet a été très bien accueilli par H-L Vuitton et la FDC41 qui devrait nous permettre d'y localiser le siège de notre association. C'est très positif et nous comptons bien participer au dynamisme des activités cynégétiques en Loir-et-Cher » concluent Charlotte, Céline et Mélaine, en invitant aussi les hommes à participer aux activités qui seront mises en place. Mais attention les machos, mieux vaut s'abstenir. « Les hommes n'ont pas le monopole de la chasse et les femmes doivent y prendre toute leur place » concluent-elles avec force.



Mélaine Michot, Céline Michot et Charlotte Guillaumat, co-déléguées de l'Association nationale de la chasse au féminin Centre-Val de Loire

UNE PRÉSENCE LORS DES SALONS

Les chasseurs et le grand public pourront retrouver nos 3 codéléguées à l'exposition annuelle des trophées de cerf à Cour-Cheverny les 22, 23 et 24 mars prochains, à Châteauroux les 7 et 8 avril prochains à l'occasion du 9^e Salon de la chasse et du 18^e Rendez-vous des Cerfs puis lors du Game Fair les 14, 15 et 16 juin et sans doute, à la Fête de la Chasse à Montpoupon cet été.

Objectif affiché : trouver des adhérentes sur le Berry et la Touraine pour ancrer l'association sur ces territoires cynégétiques.

Contact >

Adhésion : 20 € / an
(incluant la revue nationale)

A.N.L.C.F.
Centre - Val de Loire

Association Nationale de La Chasse au Féminin
...
Délégation Centre – Val de Loire

Céline MICHOT
0661172610 m.celine41@gmail.com

Mélaine MICHOT
0686047602 m.melaine41@gmail.com

Charlotte GUILLAUMAT
0618703280 julien.charlotte@outlook.fr

Pages Facebook: ANLCF et Chasse au Féminin

Côtelettes de chevreuil

Façon Bouchon

Pour 4 personnes



Ingrédients

4 côtelettes de chevreuil assez épaisses

Marinade

15 cl de vin rouge (Côt de Touraine)
6 cl de liqueur de Chambord ou de fruits rouges
1 jus de citron
1 feuille de laurier
1 branche de thym

Sauce

3 échalotes hachées
1 petite botte de cerfeuil ciselé
Marinade égouttée
50 gr de beurre + 30 gr pour la cuisson des côtelettes
Sel, poivre, huile



Préparation

Marinade : Verser le vin rouge, la liqueur de Chambord, le thym, le laurier et le jus d'un citron dans un plat creux. Mettre les côtelettes à mariner, saler et poivrer légèrement. Retourner après 30 minutes.

Après 1 heure de marinade des côtelettes, Faire chauffer l'huile et les 30 gr de beurre dans une poêle et faire cuire les côtelettes 2 minutes de chaque côté.

Après cuisson réserver au chaud.

Dans cette même poêle, faire suer les échalotes hachées pendant 2 minutes.

Verser la marinade filtrée et laisser réduire de moitié.

Ajouter les 50 gr de beurre préalablement coupés en petits dés, tout en fouettant à basse température pour épaissir la sauce.

Saler, poivrer et mixer avant de napper les côtelettes chaudes.

Parsemer le cerfeuil ciselé, c'est prêt !



En accompagnement

Garniture. Tarte fine aux 3 pommes (pomme en l'air, pomme de terre et pomme de terre douce) servie avec une cuillère de confiture aux fruits rouges.

Vin. Gamay, cuvée Jean (sans sulfite) de chez Raphaël Midoir à Chémery

LE BOUCHON DE SASSAY

« Il n'y a pas de bonne cuisine, si au départ elle n'est pas faite par amitié pour celui à qui elle est destinée ». Installés à Sassay depuis 2011, Catherine et Philippe Chaplault appliquent à la lettre ce précepte de leur maître Paul Bocuse. La cuisine de Philippe fleurit bon le terroir et les spécialités de nos grand-mères. Le saumon fumé « maison », le Parmentier Gascon, la souris d'agneau confite ou l'omelette norvégienne flambée valent leur pesant d'or. De leur côté, les amateurs de gibier y trouveront leur compte avec les délicieux pâtés solognots tièdes farcis de sanglier, de champignons et de foie gras ou encore les côtelettes de chevreuil. L'accueil chaleureux et l'esprit bistrot d'un lieu animé toute l'année (avec la plage du Bouchon l'été venu) font du Bouchon de Sassay un restaurant prisé des gastronomes où l'on revient souvent.



Restaurant – Traiteur de réception
2 Route de Contres - 41700 Sassay
Tél. 02.54.79.53.38

lebouchondesassay@orange.fr

www.lebouchondesassay.fr

Le Bouchon de Sassay vous accueille du lundi au samedi. Dîner vendredi et samedi. Possibilité de privatiser le restaurant et d'ouverture le soir et le dimanche pour les groupes. Formule du jour à 13 € et menu week-end à 33 €.



Domages et vie privée



Épargne et retraite



Partenaire de votre Fédération,
Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages et
responsabilités (automobile, van, habitation, multirisque agricole,
commerces, chasse, vie privée) et de plus de 60 ans en assurance de
personnes (épargne-assurance vie, retraite, prévoyance, santé).

Trouvez l'agence la plus proche de chez vous

Beauce-la-Romaine : M. Guiset - 02 54 82 45 35

Blois : MM Bihel & Charté - 02 54 74 00 00

Bracieux : M. Besson - 02 54 46 48 62

Droué : M. Buré - 02 54 80 50 57

Herbault : Mme Didule - 02 54 46 12 19

Lamotte-Beuvron : M. Régent - 02 54 88 10 06

Le Controis-en-Sologne : Mme Calloux - 02 54 79 74 74

Les Montils : M. Aubert - 02 54 44 07 77

Marchenoir : MM Hubleur & Le Gall - 02 54 72 30 28

Mer : M. Depeige - 02 54 81 19 77

Mondoubleau : M. Buré - 02 54 80 18 61

Montoire-sur-le-Loir : Mme Dubois - 02 54 85 01 01

Montrichard-Val-de-Cher : M. Constantin - 02 54 32 07 95

Romorantin : M. Guillon - 02 54 76 08 93

Saint-Aignan-sur-Cher : Mme Fouassier - 02 54 75 03 95

Saint-Amand-Longpré : Mme Lebon - 02 54 82 23 36

Salbris : M. Judenne - 02 54 97 05 25

Selommes : Mme Lebon - 02 54 23 80 35

Vendôme : M. Beutier - 02 54 73 18 16

Vendôme : M. Chassequet - 02 54 23 17 10

Veuzain-sur-Loire : M. Audon - 02 54 20 71 18

www.monceauassurances.com



Dacia Duster



CRÉDIT PHOTO : PATRICK CURTET/PRODIGIOUS

Le SUV décomplexé⁽¹⁾
à partir de 11 990 €

www.dacia.fr

Modèle présenté : Dacia Duster Prestige dCi 115 4x4 avec options peinture métallisée Orange Atacama et pack City Plus à **22 200 €** hors malus. (1) Prix maximum conseillé pour Dacia Duster SCe 115 4x2 (niveau de finition Duster) hors malus. **Consommations mixtes min/max (l/100 km) : 4,2/8,7.** Émission de CO₂ min/max (g/km) : 110/156. Consommations et émissions homologuées selon réglementation applicable. Tarifs susceptibles d'évoluer à la hausse. Voir conditions auprès de votre conseiller commercial Dacia.

WARSEMANN AUTOMOBILES - BRACIEUX



22, avenue de Cheverny - 41250 BRACIEUX

Tél. 02 54 55 33 33

www.l.warsemann.fr

